



Fabula / Les Colloques
Montaigne. Le livre III des Essais

L'art du *provignement* dans le troisième livre des *Essais*

Déborah Knop et Romain Menini

fabula
LA RECHERCHE EN LITTÉRATURE



Pour citer cet article

Déborah Knop et Romain Menini, « L'art du *provignement* dans le troisième livre des *Essais* », *Fabula / Les colloques*, « Montaigne. Le livre III des *Essais* », URL : <https://www.fabula.org/colloques/document4264.php>, article mis en ligne le 15 Février 2017, consulté le 05 Décembre 2024

L'art du *provignement* dans le troisième livre des *Essais*

Déborah Knop et Romain Menini

Cette étude comprend deux parties.

La première, écrite par Romain Menini, resitue la question du « provignement » – ou dérivation lexicale – parmi les questionnements sur l'enrichissement de la langue qui agitèrent les écrivains de la Renaissance ; le témoignage de Marie de Gournay, attachée à défendre la « fabrique de nouveaux mots » propre à Montaigne, en fournit la principale inspiration.

La seconde, écrite par Déborah Knop, se focalise sur un des chapitres des Essais les plus audacieux dérivationnellement parlant, « Sur des vers de Virgile ». Les termes provignés y jouent un véritable rôle rhétorique : ils participent certes à la conciliation du lecteur, mais ils renforcent également l'argumentation et la portée morale du chapitre.



Dans la préface qu'elle consacre aux *Essais* de celui qu'elle nomme, avec révérence et solennité, son « Père », Marie de Gournay écrit :

Or à mesure que jardiner et provigner à propos une langue, est une plus belle entreprise, à mesure est elle permittable à moins de gens, ainsi que remarque mon Pere¹.

Marie de Gournay compare ici la langue – et en particulier ici le « langage françois » (titre que la « fille d'alliance » choisira par ailleurs pour l'un de ses traités linguistiques) – à une terre dont la fertilité requiert, chez celui qui entend la cultiver, un talent tout aussi rare qu'admirable, selon Montaigne lui-même. Mais cette phrase ne se lisait pas telle quelle en 1595, dans la première impression du liminaire publié par L'Angelier². Les deux mots *et provigner* constituent un ajout tardif, inséré en 1617 et conservé dans la dernière édition revue par Gournay en

¹ Montaigne, *Les Essais*, Paris, P. Rocolet et T. Du Bray, 1635, f. 4 v.

² Voir le passage dans Montaigne, *Les Essais*, éd. J. Balsamo, M. Magnien et C. Magnien-Simonin, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 2007, p. 8 (ou dans l'éd. de la préface procurée par F. Rigolot, *Montaigne Studies*, I, 1989, p. 22-54, ici p. 30).

1635³. Cette variante est précisément à mettre en rapport avec le passage suivant de son traité *Du langage françois* :

Quoi donc, son Destin [celui de la langue] se pourroit-il abstenir, de chercher nouvelles richesses et delices, en l'invention de la greffer, de la provigner, metaphoriser et commenter⁴ ?

Le terme *provigner*, ainsi enté dans l'œuvre à plusieurs reprises⁵, mérite commentaire. La métaphore horticole que ce mot induit semble en effet décisive pour Marie de Gournay. L'autrice fait référence, sans doute, à deux passages célèbres de l'œuvre de Ronsard – sa prose théorique, en l'occurrence. Car Gournay voue au « prince des poètes », presque autant qu'à Montaigne lui-même, une admiration sans borne – admiration si importante qu'elle n'hésita pas à la pousser jusqu'à la « supercherie » éditoriale⁶ dans le but de défendre la mémoire de ce (second) maître-écrivain du siècle qu'elle a vu finir. Dans la préface posthume à sa *Franciade*, publiée seulement en 1587 et adressée « Au lecteur apprentif », Ronsard avait inauguré et imposé un emploi inattendu du terme *provigner* :

Oultre-plus si les vieux mots abolis par l'usage ont laissé quelque rejetton, comme les branches des arbres coupez le rajeunissent de nouveaux drageons, tu le pourras provigner, amender et cultiver, afin qu'il se repeuple de nouveau. Exemple de *Lobbe*, qui est un vieil mot François qui signifie mocquerie et raillerie. Tu pourras faire sur le nom le verbe *Lobber*, qui signifiera mocquerie et gaudir, et mille autres de telle façon⁷.

Dans cet extrait, que les historiens de la langue française ont coutume d'évoquer comme exemplaire d'une « théorie du *provignement* » caractéristique de Ronsard et des poètes de la Pléiade, l'auteur de la *Franciade* aborde la question de

³ Pour la chronologie des variantes, voir l'éd. critique donnée par O. Millet dans *La Première Réception des Essais de Montaigne (1580-1640)*, Paris, H. Champion, 1995, p. 79-128, ici p. 92 ; et celle donnée par C. Blum dans M. de Gournay, *Œuvres complètes*, dir. J.-C. Arnould, Paris, H. Champion, 2002, i, p. 289, où la note C, à propos de l'expression « ainsi que remarque mon Pere », se lit ainsi : « Je n'ai pas trouvé la source de ce propos dans les *Essais*. La référence que donne F. Rigolot [art. cit.] (I, 26, 168 A) n'a pas de lien, nous semble-t-il, avec le développement de la Préface [...] ». – Le mot de Montaigne auquel fait référence M. de Gournay me semble être précisément le passage du chapitre « Sur des vers de Virgile » que nous citerons *infra*, consacré au « maniement » de la langue par les (rares) « beaux esprits » (III, 5 : 132), et spécifiquement la phrase suivante : « Et combien peu cela soit donné à tous, il se voit par tant d'escrivains françois de ce siecle. »

⁴ M. de Gournay, *Œuvres complètes*, *op. cit.*, i, « *Du langage françois* », éd. M.-C. Thomine, p. 695.

⁵ Voir encore d'autres occurrences de ce vocable – véritable signature de Marie de Gournay – dans le *Traité sur la Poésie* (1619) : « Langage dis-je, composé de tous les mots d'une langue, cousus, jardinez, provignez et metaphorisez, jusqu'à l'extrême effort de l'invention d'un esprit industrieux, puissant et magnifique » (*Œuvres complètes*, *op. cit.*, p. 247) ; et dans *Les Advis* (1641) : « [...] une Langue croissante encore comme la nostre, et partant forcée de les [métaphores] planter et provigner par nouvelle adresse et nouvel usage » (*ibid.*, p. 931-932 ; voir aussi p.1106, sur le langage devant « estre gouverné, restraint ou provigné »). Je dois les résultats de l'enquête exhaustive à mon ami R. Cappellen, relecteur sans parangon ; qu'il soit ici remercié.

⁶ Voir notamment P. Bonnefon, « Une supercherie de Mlle de Gournay », *Revue d'Histoire littéraire de la France*, III, 1896, p. 70-89 ; et J.-C. Arnould, « Marie de Gournay : l'écriture, l'édition et la mémoire de l'écrivain », *Travaux de Littérature*, no 14 (« L'Écrivain-éditeur »), 2001, p. 171-185 (ici p. 183 sq.).

⁷ Ronsard, *Œuvres complètes*, éd. J. Céard, D. Ménager et M. Simonin, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1993, i, p. 1175.

l'enrichissement de la langue et de la création de nouveaux mots, dont il requiert qu'ils soient façonnés « sus un patron desja receu du peuple », à la faveur d'une opération oxymorique de « sage hardiesse ». Le *provignement*, entendu dans son sens métaphorique (c'est-à-dire aussi, en l'occurrence, métalinguistique), recoupe à peu près – on peut du moins le penser – ce que la lexicologie récente nomme *dérivation*⁸, qu'elle soit « propre » (avec ajout d'affixe dérivationnel) ou « impropre » (conversion ou « recatégorisation », que le procédé se fasse avec ou sans affixe flexionnel – c'est l'exemple de *lobber*).

Provigner : de Ronsard au Grand Siècle

Il n'est pas innocent que le terme réapparaisse sous la plume de Marie de Gournay pour présenter la pratique linguistique qu'elle pense être celle de son « Père ». On le sait : dès 1595, sa préface est écrite dans un dessein apologétique, et pour tout dire polémique⁹. Louer, justifier et excuser le Père auprès de ses détracteurs : tel est l'un des buts principaux d'un texte qui, quarante ans après sa première parution, doit encore faire son office – et même plus que jamais, tant les *Essais* sont en passe de devenir toujours plus « illisibles¹⁰ », *Littératures classiques*, 74, 2011/1, p. 49-69, [en ligne](#); et A. Volpilhac, « Montaigne le “barbare” : la crise de la lisibilité des *Essais* au xvii^e siècle », *Fabula-LhT*, 16, [en ligne](#). ». Au cours de cette apologie, un sort particulier est fait à la question du lexique de Montaigne. Marie de Gournay déplore les menées des « calomniateurs » de l'œuvre : « Premièrement, ils reprennent au langage quelque usurpation du Latin et la fabricque de nouveaux mots [...]»¹¹. Or, la question de la « fabrique de nouveaux mots » a pris au xvii^e siècle le caractère brûlant d'une querelle d'actualité. La dernière édition des *Essais* revue par Marie de Gournay se trouve être exactement contemporaine de la création de l'Académie française. Dans ce contexte, la question du néologisme, entre autres, agite philologues et théoriciens. Elle les agitera encore pendant plusieurs dizaines d'années, qu'on pense au seul Malherbe ou aux diverses batailles qui se livrèrent après sa mort, comme celle des « remarqueurs » (Vaugelas ou Buffet) et du père Bouhours contre Ménage. Le chapitre 54 de la seconde partie des *Observations de Monsieur Ménage sur la langue françoise* (1676) nous renseigne généreusement sur l'ampleur des débats qui ont ému le Grand Siècle, non moins que sur les autorités

⁸ Voir *ibid.*, note *ad loc.* p. 1663, où *provigner* est glosé de la manière suivante : « développer par dérivation ».

⁹ Voir J.-C. Arnould, « Marie de Gournay polémique », *Littératures classiques*, 59, 2006/1, p. 237-250, [en ligne](#).

¹⁰ Sur le paradoxe de la réception « classique » de Montaigne – tout à la fois érigé en autorité et considéré comme étrange et trop « rude » (quant à son langage notamment) – voir, outre l'ouvrage d'O. Millet déjà cité, deux études récentes : D. Reguig, « Réécrire Montaigne au xvii^e siècle : remarques sur les enjeux de l'imitation linguistique des Essais ».

¹¹ Texte de 1595. Pour les variantes de ce passage où M. de Gournay a procédé à des ajouts, suppressions et corrections successifs, voir O. Millet, *La Première Réception des Essais*, *op. cit.*, p. 88 ; et M. de Gournay, *Œuvres complètes*, *op. cit.*, i, p. 285.

antiques et vernaculaires après lesquelles il fallait alors, en plein « classicisme » épris de pureté, peser la question¹². Est-il permis de *faire des mots*, comme dirait Ménage ? De *forger des dictions*, comme écrit Marie de Gournay ?

En faisant réapparaître le *provignement* ronsardien, Marie de Gournay défend expressément, avec un goût certain de la *proprietas* intempestive et de l'allusion discrète, les audaces de Montaigne le prosateur. Il est remarquable que, pour ce faire, elle use des outils lexicaux de son second champion, le Vendômois au « stile apart¹³ ». On aurait tût fait de montrer, du reste, que le ton et la stratégie apologétique de la préface de Marie de Gournay aux *Essais* sont assez analogues à ceux que Marc-Antoine Muret avait déployés, faisant pièce à « l'arrogance de quelques acrestés mignons » de la génération précédente (chaque époque a les siens), pour défendre les *Amours* d'un Ronsard, auquel on reprochait notamment – déjà – « d'estre trop audacieux a faire nouveaux mots¹⁴ ».

Que signifie *provigner* ? Dans le *Dictionnaire de l'Academie* – promis, donc, en 1635, mais publié seulement en 1694 – on lit cette définition :

Coucher en terre les brins d'un sep de vigne, afin qu'ils prennent racine, & qu'il s'en fasse d'autres seps. *Il faut provigner cette vigne pour la repeupler.*

Il se dit aussi fig. dans le mesme sens. Cette famille a bien provigné. L'heresie a beaucoup provigné. La foy catholique provigne beaucoup dans le Japon, dans le Canada.

Alain Rey, dans son *Dictionnaire historique de la langue française*, précise :

Provigner v. est la réfection (1393), sous l'influence de *vigne*, de *provainier* (fin xi^e s.), dérivé de *provain*, *provin*. Le verbe s'emploie en agriculture pour « marcotter (une vigne) par des provins » et, intransitivement, « se multiplier par marcottes ».

Par l'ajout de *provigner* dans l'édition de 1617, Marie de Gournay crée un binôme avec *jardiner* et une retentissante paronomase avec « à propos », dans un syntagme qui, d'un coup, en devient on ne peut plus stylistiquement fidèle au Père. Du reste, toute la virtuose préface qu'elle signe est écrite dans un idiome si intimement montaignien qu'il n'est pas surprenant que la dérivation novatrice y soit, comme chez l'auteur des *Essais*, si remarquable.

¹² *Observations de Monsieur Ménage sur la langue française. Seconde [sic] partie*, Paris, C. Barbin, 1676 (reprint Genève, Slatkine, 1972), chap. liv (« S'il est permis de faire des mots ») et lv (« Addition au chapitre précédent »), p. 161-195. Cf. aussi, *ibid.*, la présence de Ronsard dans les « Inventeurs de quelques mots François » (l, ccxxix, p. 436 sq.).

¹³ Voir la saisissante déclaration de la préface des *Quatre premiers livres des Odes* (Paris, chez G. Cavellart, 1550), f. Aiii r : « [...] l'imitation des nostres m'est tant odieuse (d'autant que la langue est encores en son enfance) que pour cette raison je me suis éloigné d'eus, prenant stile apart, sens apart, euvre apart, ne desirant avoir rien de commun avecq' une si monstrueuse erreur ».

¹⁴ *Les Amours de P. de Ronsard...*, Paris, Veuve M. de la Porte, 1553, f. [*iiii] v.

Provigner. Pourquoi retenir ce menu détail dans la longue préface de la fille d'alliance ? Parce que, à ce qu'il nous semble, il dit tout ou presque de la pratique qui est celle de la « nouvelleté » (le mot, certes de Montaigne lui-même, est volontairement *mal choisi*, comme on le verra) en matière de lexique dans les *Essais*.

« Non pas l'innovant » (III, 5) : contre le néologisme

Les termes du problème se posent très clairement dans un passage fameux du chapitre « Sur des vers de Virgile », où Montaigne prend fait et cause contre les impénitents novateurs :

Le maniement et emploie des beaux esprits donne prix à la langue : Non pas l'innovant, tant, comme la remplissant de plus vigoureux et divers services, l'étirant et ployant. Ils n'y apportent point des mots, mais ils enrichissent les leurs, appesantissent et enfoncent leur signification et leur usage : Lui apprennent des mouvements inaccoutumés, mais prudemment et ingénieusement. Et combien peu cela soit donné à tous, il se voit par tant d'écrivains français de ce siècle. Ils sont assez hardis et dédaigneux, pour ne suivre la route commune, mais faute d'invention et de discrétion les perd. Il ne s'y voit qu'une misérable affectation d'étrangeté : Des déguisements froids et absurdes, qui au lieu d'élever, abattent la matière. Pourvu qu'ils se gorgiasent en la nouvelleté, il ne leur chaut de l'efficace : Pour saisir un nouveau mot, ils quittent l'ordinaire, souvent plus fort et plus nerveux. En notre langage, je trouve assez d'étoffe, mais un peu, faute de façon. Car il n'est rien, qu'on ne fit du jargon de nos chasses, et de notre guerre, qui est un généreux terrain à emprunter. Et les formes de parler, comme les herbes, s'amendent et fortifient en les transplantant. (III, 5 : 132-133¹⁵)

Résumons, trop vite : Montaigne s'oppose ouvertement à la pratique néologique, qui n'est qu'« affectation d'étrangeté ». Bannissant l'innovation, il plaide pour un enrichissement sémantique, qui façonne la signification comme le ferait un cordonnier, un couturier ou un drapier : « étirant et ployant » une matière qui a déjà de l'« étoffe » – qui en a bien assez, mais manque de « façon ». Le styliste vise l'inaccoutumé, la coupe nouvelle, mais fuit les « déguisements froids et absurdes ».

Pour le dire avec les mots de Claudel : « Les mots que j'emploie, / Ce sont les mots de tous les jours, et ce ne sont point les mêmes¹⁶ ! »

¹⁵ Concernant le livre III, nous citons l'édition Folio (Montaigne, *Essais*, éd. E. Naya, D. Reguig et A. Tarrête, Paris, Gallimard, « Folio classique », 2009-2012, éd. au programme) ; pour les livres I et II, l'édition PUF (Montaigne, *Essais*, éd. P. Villey et V.-L. Saulnier, Paris, Presses Universitaires de France, « Quadrige », 2004 [1965]).

¹⁶ Quatrième Ode : « La Muse qui est la Grâce », dans *Cinq grandes odes*, Paris, Gallimard, « Poésie / Gallimard », [1966], 2002, p. 75.

L'affaire semble claire : en matière de langue comme en manière de vie, Montaigne s'oppose au « pédantisme », à ceux qui se « gorgiasent en la nouvelleté » ; il parle, ici comme ailleurs, en faveur de la coutume établie. Son parler se veut « simple et naïf », « non pédantesque » (I, 26 : 171-172).

Dans un article précieux sur le « dictionnaire tout à part [s]oi » de Montaigne, Jean-Charles Monferran a donné des éclairages décisifs sur le discours montaignien relatif à l'innovation lexicale¹⁷. Il a spécifiquement étudié l'appel à l'enrichissement sémantique que l'auteur des *Essais* fait entendre dans le passage de « Sur des vers de Virgile » cité ci-dessus. Comme avant lui Du Bellay dans la *Défense et illustration de la langue française* (II, 6 et 11) ou Ronsard dans l'*Abrégé de l'Art poétique français*, Montaigne requiert l'emprunt à des domaines lexicaux spécifiques (chasse, vénerie, fauconnerie, etc.) pour donner du prix au français. Mais, à la différence des deux poètes, l'auteur des *Essais* dénonce toute forme de néologie formelle.

Jean-Charles Monferran relevait un premier paradoxe constitutif de la position montaignienne : pour « se représenter » avec la plus grande authenticité, dans sa plus insigne singularité, l'auteur entend se servir des mots de tous. Mais comment, alors, faire sienne la langue de tous les autres ? « J'y veux pouvoir quelque chose du mien », écrit Montaigne. Le propre du lexique des *Essais* serait cette propension et cette capacité à créer, dans un *maniement* spécifique, ce que Marie-Luce Demonet nomme des « mots voyageurs¹⁸ », qui transitent d'une signification à l'autre selon un « branle » inimitable. En ce sens, Hugo Friedrich parlait certainement avec un peu de légèreté de « vague terminologique », certes propre à Montaigne, mais qu'il eût fallu rapporter à quelque « hésitation préclassique de la langue française¹⁹ ». Car il s'agit dans les *Essais*, loin de tout flou artistique en fait de taxinomie (fût-elle préclassique !), d'un effort de « des-accoutumance » sémantique (« pratique mouvante de la polysémie », écrit Marie-Luce Demonet) dont l'efficacité spéculative, en tous points concertée, se fonde, avant l'heure, sur un mode insigne de « dérèglement de tous les sens ». Dans un livre récent, Olivier Guerrier propose de déplacer encore un peu notre entente du passage cité ci-dessus : le maniement de

¹⁷ Voir J.-C. Monferran, « Le “dictionnaire tout à part [s]oi” de Montaigne. Quelques remarques sur les mots de métiers et les mots “paysans” dans les *Essais* », in *La Langue de Rabelais – La langue de Montaigne*, dir. F. Giaccone, Genève, Droz, 2009, p. 405-421. Notre contribution doit beaucoup à cet article, qui pose les données du problème en ces termes : « Montaigne a besoin pour exprimer des conceptions qui vont “outre l'alleure commune” de trouver une langue et des mots hors de l'ordinaire mais alors qu'Horace accepte, en ce cas, dans un texte bien connu de l'*Art poétique*, sans cesse réécrit au xv^e siècle, le recours à la création lexicale, Montaigne refuse (du moins dans son discours) toute innovation, toute “nouvelleté” lexicale, surenchérisant encore sur la difficulté et poussant à son comble le “discours paradoxe” qu'on pourrait énoncer comme suit : “que les mots de tous, par le seul effet de mon usage, puissent exprimer la singularité irréductible de mes conceptions”. » — Voir aussi notre compte rendu du volume collectif dans *Acta Fabula*, juin 2010 (volume 11, numéro 6), texte en ligne.

¹⁸ Voir M.-L. Demonet, « Des mots voyageurs. Étude sur la polysémie dans les *Essais* », in *Montaigne, voyage et écriture*, Paris, Champion, 1995, p. 191-208 ; repris dans *À plaisir. Sémiotique et scepticisme chez Montaigne*, Orléans, Paradigme, 2002, p. 199-217.

¹⁹ Voir H. Friedrich, *Montaigne* [1949], trad. R. Rovini, Paris, Gallimard, 1968 ; rééd. « Tel », 1984, p. 376 (et n. 314 *ad loc.*), pour qui Montaigne userait – certes afin de la « mettre à profit » – de « l'incertitude sémantique du vocabulaire contemporain ».

la « signifiante » dans les *Essais* toucherait, à la faveur de ses « nuances » si caractéristiques, au moins autant le « contenu des mots » que leur « point d'application²⁰ ». Autant de déplacements ou de dégagements requis par un « nouveau langage » qui, s'il use des mots communs, en fait un usage si désorientant que la « route par ailleurs » qu'il emprunte touche aux confins de la polysémie comme de la « propriété ».

Comme il l'écrit en III, 5, Montaigne aurait donc joué, partout dans les *Essais*, le néologisme de sens contre le néologisme de forme, ainsi qu'on pouvait le dire naguère. Enrichissement sémantique *versus* afféterie formelle – loin de toute « estrangeté » aux dehors pédantesques. Sur ce point, la critique semble unanime.

Ferdinand Brunot déjà, dans le deuxième tome de son *Histoire de la langue française*, commentait en ces termes, après l'avoir citée, la page de Montaigne lue dans le chapitre « Sur des vers de Virgile » :

[...] cette critique si juste, si pénétrante, venait trop tard. Au reste, la fille adoptive de Montaigne elle-même ne la comprit pas, et, pendant tout le début du siècle suivant, elle a lutté pour défendre – au nom même de ce père qu'elle aimait tant – la grosse méprise des écrivains du xvi^e siècle, qui a consisté jusqu'au bout à chercher l'originalité dans *la langue* au lieu de la chercher dans le style²¹.

L'opposition était encore plus tranchée : « style » nouveau contre nouvelle « langue ». « Justesse » contre « méprise ». Et l'historien d'instruire, au passage – de façon plutôt expéditive – un procès à charge contre la pauvre Marie de Gournay, accusée de n'avoir rien entendu à l'affaire, car victime à son tour de la « grosse méprise » des novateurs... En réalité, la défense poétique que fit Marie de Gournay de l'œuvre de son père nous semble beaucoup plus fine que Brunot n'a voulu le faire accroire, notamment quant à la question épineuse des « nouveaux mots ».

²⁰ Voir O. Guerrier, *Rencontre et Reconnaissance. Les Essais ou le jeu du hasard et de la vérité*, Paris, Classiques Garnier, 2016, p. 113-115 : « [...] l'extrait [de III, 5 cité *supra*] peut être rapporté à une œuvre dans son intégralité, ou à tout le moins à des ensembles massifs distribuant les divers sens d'un même terme en plusieurs occurrences, comme il peut être rapporté à des occurrences uniques, qui actualiseraient une acception sans pour autant tout à fait éteindre les autres. [...] C'est là une façon de tirer parti du feuilleté et du dégradé sémantiques pour donner aux écrits et à l'échange qu'ils requièrent un peu de cette évidence et de cette substance qui leur manquera toujours, pour produire un substitut d'"essais en cher et en os" sans succomber à la croyance d'une possible équivalence entre les paroles et les signes. C'est là également une manière de penser au moyen de mots qui ne sont ni des "concepts" au sens de la philosophie traditionnelle, ni des "mots accordéon" pour reprendre l'expression jadis utilisée par Lucien Febvre, mais qui apparaissent comme les supports et les vecteurs d'une pratique qui réfléchit les fluctuations du monde, de l'esprit ou du langage ».

²¹ F. Brunot, *Histoire de la langue française des origines à 1900. Tome II, Le seizième siècle* (2e édition revue et corrigée), Paris, A. Colin, 1927, p. 173.

Montaigne, néologue malgré lui ?

Un second problème se présente au lecteur qui désirerait comprendre le style des *Essais* – et notamment du « troisième allongé » – au prisme de l'échantillon théorique que Montaigne a lui-même exposé dans « Sur des vers de Virgile ». Car la pratique ne suit pas en tous points la théorie : au contraire de ce que Montaigne dit des « beaux esprits », lui-même pratique une certaine néologie. Dans le seul troisième livre des *Essais*, il la pratique même assez fréquemment, si l'on en croit les relevés que nous présentons ici en annexe. La chose n'avait pas d'ailleurs échappé aux « puristes » de la génération suivante²², contre lesquels Marie de Gournay s'éleva. Et voici comment devient caduque une opposition qu'on eût voulu trop tranchée, parce que supposément résolutoire, entre mauvaise innovation formelle et bonne révolution sémantique. Pour reprendre les mots de Brunot, l'« originalité » aurait donc été trouvée par Montaigne – et peut-être même *cherchée* – aussi dans « la langue » des *Essais*.

Levons tout de suite un premier malentendu, qui tient aux désignations de *néologie* et de *néologisme* (mots qui n'entrent en français, d'après les dictionnaires, qu'au xviii^e siècle). C'est, avec toutes les difficultés qu'il pose à la lexicographie, le *sentiment néologique* – cette étrangeté ressentie face à une lexie à laquelle l'époque (ici le second xvi^e siècle) ne semble pas avoir recouru par ailleurs – qui doit retenir notre attention, davantage que la question (d'ailleurs toujours quelque peu aporétique) de la première attestation d'un mot. Au demeurant, une telle précaution ne rend que plus indispensable le recours aux dictionnaires (Godefroy, *FEW*, *DMF*, Huguet, *TLF*) qui sont là pour confirmer ou infirmer un tel sentiment. De fait, s'il est assuré, d'après les lexicographes, que le substantif *embesognement* se trouve avant Montaigne, dès Christine de Pizan semble-t-il, sa rareté au xvi^e siècle – mais le verbe (*s'embesogner*) était quant à lui commun – le fait sonner de façon assez inouïe. Et Montaigne n'avait certainement pas lu²³ les passages de Christine de Pizan recensés par les lexicographes. Cela étant dit, bien des lexies montaigniennes font s'éveiller un tel sentiment néologique.

Il est vrai que l'auteur des *Essais* rechigne à l'emprunt aux langues étrangères, à la « grécisation » excessive, par exemple. Tous les mots d'origine grecque qu'on lit

²² Pas plus qu'à J.-C. Monferran qui souligne, certes en note : « Cette position de principe [le refus de la néologie] n'empêche pas Montaigne de pratiquer au besoin le néologisme, souvent à des fins humoristiques, en exhibant le vocable nouveau : cf. par exemple, *hommenetz* ([Villey], p. 871) et surtout à la suite de notre texte, *artialiser* : en attaquant ceux qui « artialisent la nature » (p. 874), Montaigne emploie un hapax et un néologisme (ou, du moins, un mot senti comme tel) qui mime avec humour l'affectation de ces forgeurs de nouveaux mots » (art. cit., p. 408).

²³ Voire ! – Ronsard, lui, avait lu C. de Pizan (au moins *L'Avision Cristine*), si l'on en croit F. Rouget : voir son *Ronsard et le livre*, i, Genève, Droz, 2010, p. 77 sq.

dans le livre III se sont déjà fait, sauf erreur, une place en français : ainsi d'*idiome*, *energie*, *paragraphe*, *prophetiser*, *metamorphoses*, *enthousiasme*, *rheume*, *metaphore*, *phrase*, *periphrase*, etc. On ne trouve nulle part ces mots composés, à la manière d'Eschyle, Pindare ou Lycophron, dont les poètes de la Pléiade ou Du Bartas usèrent à loisir. Et la « rudesse » que reprochera Sorel aux « paroles²⁴ » des *Essais* n'a qu'assez peu à voir avec cette « rudesse des mots nouveaux » que Sébillot voyait dans la *Délie* de Scève²⁵ – et encore moins avec la cornucopie d'hapax propre à un Du Monin²⁶.

Mais une manière spécifique, un *maniement* précis rend compte de la quasi-totalité des *novata verba* de Montaigne : la dérivation, ou (pour parler comme Ronsard et Gournay) le *provignement*.

Passons rapidement sur la dérivation impropre ou conversion : plusieurs catégories grammaticales voyagent chez Montaigne, et l'infinitif substantivé est fréquent : *le bienfaire*, *le proceder*, *l'agir*, *le mentir*, etc. Retenons, à titre d'exemples caractéristiques de ce tour les conséquences syntaxiques, spectaculaires, qu'il entraîne dans les occurrences suivantes :

L'être tenu et obligé, me fourvoie, et le dépendre d'un si faible instrument qu'est ma mémoire. (III, 9 : 259)

Le voir sainement les biens tire après soi le voir sainement les maux. (III, 13 : 474)

Où Montaigne conserve à l'infinitif substantivé sa libre capacité de régir des compléments, comme en grec.

Tout ainsi que le binôme synonymique²⁷, l'infinitif substantivé se fait certainement – hypothèse non exclusive – à l'imitation d'Amyot, le traducteur de Plutarque. Dans les *Essais*, Montaigne « donne [...] la Palme à Jacques Amiot, sur tous noz escrivains François », notamment « pour la naïfveté et pureté du langage » qu'il emploie²⁸. *Naïfveté et pureté* : avant que le Grand Siècle ne s'empare de cette double qualité, appelée à devenir prescriptive²⁹, Montaigne avait souligné l'authentique limpidité

²⁴ Sorel évoque « la rudesse de ses paroles et la confusion de ses discours, qui ne pouvaient partir que d'un mauvais grammairien et rhétoricien » (*Bibliothèque française*, 1664, p. 70, cité par D. Reguig, art. cit.).

²⁵ Voir, pour une comparaison, J.-C. Monferran, « Le dictionnaire tout à part soi de Scève : réflexion sur les mots nouveaux de *Délie* », *Fabula / Les colloques*, « Maurice Scève, *Délie*, Object de plus haulte vertu », texte [en ligne](#).

²⁶ Pour un aperçu de la création néologique tous azimuts chez les poètes français de la seconde moitié du xv^e siècle, voir R. Lebègue, « Dépérissement et mort du néologisme (d'Henri II à Louis XIII) », *Cahiers de l'Association Internationale des Études Françaises*, 25-1, 1973, p. 31-44, texte [en ligne](#).

²⁷ Voir C. Badiou-Monferran, « Les binômes (para-)synonymiques dans les *Essais* de Montaigne. Étude des variantes », in *La Langue de Rabelais – La langue de Montaigne*, op. cit., p. 437-461.

²⁸ « Je donne avec raison, ce me semble, la palme à Jacques Amiot sur tous nos escrivains François, non seulement pour la naïfveté et pureté du langage, en quoy il surpasse tous les autres, ny pour la constance d'un si long travail, ny pour la profondeur de son sçavoir, ayant peu développer si heureusement un autheur si espineux et ferré (car on m'en dira ce qu'on voudra : je n'entens rien au Grec [...]) ; mais sur tout je lui sçay bon gré d'avoir sçeu trier et choisir un livre si digne et si à propos, pour en faire present à son pays » (II, 4 : 363).

propre à l'idiome du traducteur de Plutarque. Or, chez Amyot, – et c'est ce qui faisait de lui, pour Brunetière, un « artisan de l'idéal classique³⁰ » – seuls certains latinismes et des mots nouveaux formés par dérivation avaient droit de cité. Pensons seulement à *routine*, néologisme apparu dans la traduction des *Vies* en 1559, et que reprend Montaigne à sa suite dans « De l'art de conférer » (III, 8 : 219). René Sturel a montré naguère comment les *Vies parallèles* avaient été corrigées pour satisfaire un certain idéal linguistique de la Cour, rétive à la « nouvelleté ». Malgré tout, selon Antoine Berman³¹ – qui fait fond sur les travaux de Sturel³² et d'Aulotte³³ – environ une centaine de mots nouveaux se liraient chez Amyot, pour la plupart des dérivés, le plus souvent des calques du latin.

On trouve la même tendance chez Montaigne : dans le livre III, *confabulations*, *supernuméraire*, *saturité*, *indefatigable*, *innumérable* sont – parmi d'autres – autant de calques du latin. Le regard synchronique peut voir cependant dans une partie de ces items des mots nouveaux, inconnus du français. Mais l'étude diachronique ramène ces vocables à une langue que, comme Amyot, et peut-être plus encore, Montaigne porte en lui « comme naturel[le] ». Le passage de III, 2 mérite d'être rappelé :

Le langage latin m'est, comme naturel : je l'entends mieux que le Français. Mais il y a quarante ans, que je ne m'en suis du tout point servi à parler, ni à écrire : Si est-ce qu'à des extrêmes et soudaines émotions, où je suis tombé, deux ou trois fois en ma vie : et l'une voyant mon père tout sain, se renverser sur moi, pâmé, j'ai toujours élané du fond des entrailles les premières paroles Latines : Nature se sourdant [et] s'exprimant à force, à l'encontre d'un long usage. Et cet exemple, se dit assez d'autres³⁴. (III, 2 : 43)

« Naïf », le latin de Montaigne l'était et continue de l'être – ou tout *comme*. Gardons en mémoire ce modèle d'une langue *naturelle*, que Montaigne dit rechercher aussi pour sa prose vernaculaire.

²⁹ Mais le doublet garde-t-il le même sens, à trente ans d'intervalle, pour un Vaugelas ? Selon Marie de Gournay, il n'en est rien : « [...] ils sont si jolis de croire, que parler parfaitement, et parler François simple et pur, sont mesme chose. Ignorans que la simplicité ou la pureté ne sont qu'une partie de la perfection d'une Langue, et davantage mescognoissans en la nostre vraye essence de ceste pureté : puis qu'ils la reputent incompatible avec l'uberté [...] » (*Œuvres complètes, op. cit.*, i, « Du langage français », p. 695 ; six lignes plus loin se lit le verbe *provigner* cité *supra*).

³⁰ F. Brunetière, « Trois artisans de l'idéal classique au xv^e siècle : Henri Estienne, Jacques Amyot, Jean Bodin », *Revue des deux mondes*, XXXVIII, 1907, p. 5-39.

³¹ A. Berman, Jacques Amyot, traducteur français. Essai sur les origines de la traduction en France, Paris, Belin, 2012.

³² R. Sturel, *Jacques Amyot. Traducteur des Vies parallèles de Plutarque*, Paris, H. Champion, 1908 ; *reprint* Genève, Slatkine, 1974, notamment « Corrections de langue », p. 355 sq.

³³ R. Aulotte, *Amyot et Plutarque. La tradition des Moralia au xv^e siècle*, Genève, Droz, 1965, notamment p. 284-290.

³⁴ À ce latin « comme naturel », on opposera par exemple le grec que Montaigne dut apprendre « par art » et dont il dit n'avoir « quasi du tout point d'intelligence » (I, 26 : 174).

Ainsi qu'Amyot, Montaigne possède une conscience aiguë des mots de son temps, des mots qui conviennent à une époque singulière : il sait qu'il écrit son livre « à peu d'hommes et à peu d'années » (III, 9 : 287-288). Or cette « variation continue » de l'idiome impose des choix lexicaux. Mais il faut croire que l'impossibilité d'un « langage plus ferme » a laissé du jeu, et une possibilité d'audace, de « sage hardiesse ». Aussi peut-on voir dans la dérivation (ou « provignement ») une façon *naturelle* d'épouser ladite « variation » ; la hardiesse permettra à Montaigne de plutôt « poindre que lasser » (III, 9 : 262), en donnant le branle à « brouillis », « brouillars » ou « embrouillure ».

La comparaison avec le français d'Amyot est éloquente. Avec une récurrence bien plus élevée que chez le traducteur de Plutarque, on trouve chez Montaigne des mots nouveaux, bien que l'auteur des *Essais* semble s'en être défendu de biais. Or, tous ces « mots nouveaux » ou presque sont des dérivés, des mots formés par dérivation simple ou complexe, bref des mots provignés : d'*indivisible* à *farcesques*, en passant par *mercadence*, *escrivailerie*, *amusoires*, *s'embabouiner*, *farçissure* et *embourrures*. Comme l'écrivait Ronsard – Marie de Gournay l'avait bien compris – ils sont faits « sus un patron déjà reçu ». Ils sont taillés sur une base connue, sur un radical accoutumé ; et la métaphore de la vêtue se double de celle, plus naturelle encore, de la racine, de la bouture ou de la greffe, dont Du Bellay avait aussi usé dans la *Défense*. La double analogie est commune à Montaigne et à Ronsard, bien que le premier prétende (s')interdire ce dont le second fait une nécessité. Jardinier, drapier ou tailleur : tels sont les métiers qui doivent aller à l'écrivain comme une paire de gants – ceux-là mêmes qu'il peut prendre, métaphoriquement, pour évoquer la néologie.

Relevons deux phénomènes évidents, lieux privilégiés de l'innovation :

– la forgerie des adverbes en *-ment*³⁵ : dans le livre III, parmi les plus notables figurent *punissablement*, *inadvertamment*, *depiteusement*, *affaireusement*, *opulemment*, *competamment*.

– les verbes à la tournure pronominale (dont certains pratiquent une double dérivation, propre et impropre) : *s'enjalouser*, *s'escarmoucher*, *s'appiler*, *s'enfariner*, *se prelater*, *s'entregloser*, *s'entr'engendrer*.

Parmi les substantifs neufs, on peut souligner le goût de Montaigne pour certains suffixes :

– le suffixe *-ure* : enchainure, embrouillure, farçissure, embourrures.

³⁵ Voir H. Vaganay, « De Rabelais à Montaigne. Les adverbes terminés en -ment », *Revue des études rabelaisiennes*, I, 1903, p. 166-187 ; II, 1904, p. 11-18, 173-189 et 258-274 ; et III, 1905, p. 186-215 ; et *id.*, *Vocabulaire français du xv^e siècle. Deux mille adverbes en -ment, de Rabelais à Montaigne*, [Paris], 1904-1905.

- le suffixe -rie ou -erie : escrivaillerie, vanterie, gratterie, somellerie, gosserie, demonerie.
- le suffixe -eur : affronteur, executeur, scrutateur, causeur.

On pourrait faire le même travail pour les suffixes adjectivaux, par exemple avec les finales -ere ou -iere, ou le suffixe -eux ou -ieux (*memorieux, nubileux, enquesteuse*).

Les mots anciens-renouvelés issus du « provignement »

La pratique montaignienne est donc dans le droit fil de ce que préconisaient les Anciens, notamment Quintilien (I, 5-6) et Horace : l'innovation lexicale est à coup sûr dangereuse, mais elle peut être pratiquée « à propos », comme dirait Gournay. *Pudenter*, « avec réserve et pudeur », écrivait Horace dans *l'Art poétique* (v. 48 sq.); « avecques modestie toutesfois », le traduisait (sans le dire) Du Bellay dans sa *Défense* (II, 6). Car « il faut oser cependant (*audendum tamen*) », selon Quintilien (I, 5, 72) après Cicéron (*De natura deorum*, I, 95 – mais cf., *a contrario*, *De oratore*, XXIV, 81). Or, c'est bien le cas : Montaigne ose – mais ne le dit pas, et dit même sensiblement le contraire.

Est-ce un flagrant délit de mensonge ? Faut-il lire – la chose semble fort prise en ce moment – *contre l'auteur* ?

Il est possible d'avancer une autre idée, peut-être plus fidèle à la pensée de l'auteur des *Essais*. Car tout l'enjeu de ce que nous nommons, quant à nous, néologisme chez Montaigne est précisément *qu'il n'apparaisse pas comme un néologisme*. D'une certaine façon, on pourrait prêter à Montaigne, pratiquant l'anachronisme en conscience, l'apophtegme fameux qui se lit dans l'article « Néologisme » de la quatrième édition du *Dictionnaire de l'Académie* (1762) : « La néologie est un art, le néologisme est un abus. » Marie de Gournay disait déjà que toute innovation n'est pas condamnable — l'« *impropre innovation*³⁶ » étant seule répréhensible, parce qu'elle contrevient à la *proprietas*, à la faveur de laquelle toute rhétorique de l'élocution devient une affaire authentiquement éthique. Il n'y aurait donc pas non plus si loin, du passage de « Sur des vers de Virgile » à la sentence signée Ménage, qui résume sa position intempestive sur les « mots nouveaux » : « Il est permis à

³⁶ Voir « *Du langage françois* », dans *Œuvres complètes, op. cit.*, I, p. 696-697 : « C'est l'impropre innovation certes, qu'il faut blâmer, et non l'innovation, aux choses qui n'estans pas achevées, aspirent tousjours au comble de leur perfection avec impatience : et doit-on porter l'audace du parler, inventif, industrieux, vigoureux et délicieux, aussi loin, que se peut estendre le besoin et la faculté d'amendement en la Langue. »

tout le monde, mais il n'est pas donné à tout le monde de faire des mots nouveaux³⁷. » Permis, mais pas donné : voilà qui est à prendre ou à laisser.

Par quel moyen, alors, « trouver du nouveau », comme dira le poète, sans tomber dans l'écueil de la « nouvelleté », si souvent dénoncée par Montaigne ? Comment « y pouvoir quelque chose du [s]ien », proprement et en toute propriété – selon le *propre* de l'auteur –, tout en osant, d'une audace « soldatesque » ?

La métaphore du *provignement* est peut-être la clef de l'affaire. Et, en parlant de clef, nous ne sommes pas loin d'une autre métaphore de métier, celle du serrurier (ou du voleur-crocheteur), que Montaigne a faite sienne par l'intermédiaire de Gallus, le poète latin qui « crochète [...] tout le magasin des mots » (III, 5 : 132). Du reste, les spécialistes de viticulture le savent : le *crochet à provigner* est un outil utilisé pour maintenir couché le cep de vigne lors du provignage. C'est que la métaphore agricole, celle de l'assistance humaine portée à la nature dans le jardinage, le maraîchage ou l'horticulture, compte encore plus que les autres, comme le signifie expressément Montaigne en III, 5, dans le passage déjà cité :

Et les formes de parler, comme les herbes, s'amendent et fortifient en les transplantant.

La dérivation serait ainsi le geste *naturel* ou *naturalisé* de l'art verbal, la « façon » la plus « naïfve » de renouveler le champ cultivé du lexique. Autant dire : la main verte en *vernaculture*. On pense bien sûr à la volonté montaignienne de « naturaliser l'art » : « je naturaliserais l'art, autant comme ils artialisent la nature » – soit une variante importante de l'Exemplaire de Bordeaux, qui remplace définitivement « je traiterais l'art le plus naturellement que je pourrais » (III, 5 : 134 et note *ad loc*), moins énergique.

Et comment ne pas songer encore, ici, au début de la *Défense* de Du Bellay, qui évoque les anciens écrivains latins « en guise de bons Agriculteurs³⁸ » ? Si les langues sont semblables aux plantes (et aux « herbes »), c'est parce qu'elles nécessitent toutes deux une culture – domestique (celle du marcottage, bouturage ou provignage) – qui allie art et nature, sans quoi elles fanent ou périssent. De cette

³⁷ *Observations, op. cit.*, i, 1675, p. 454.

³⁸ Voir I, 3, éd. J.-C. Monferran, Genève, Droz, 2007, p. 80-81 : « Ainsi puis-je dire de nostre Langue, qui commence encores à fleurir, sans fructifier : ou plus tost, comme une Plante, et Vergette, n'a point encores fleury, tant se fault qu'elle ait apporté tout le fruit, qu'elle pouroit bien produyre. Cela certainement non pour le default de la Nature d'elle aussi apte à engendrer, que les autres : mais pour la coulpe de ceux, qui l'ont eue en garde, et ne l'ont cultivée à suffisance : ains comme une plante sauvage, en celuy mesmes Desert, où elle avoit commencé à naître, sans jamais l'arrouser, la tailler, ny defendre des Ronces, et Epines, qui luy faisoient ombre, l'ont laissée envieillir, et quasi mourir. Que si les anciens Romains eussent été aussi negligens à la culture de leur Langue, quand premierement elle commença à pululer, pour certain en si peu de tens elle ne feust devenue si grande. Mais eux en guise de bons Agriculteurs, l'ont premierement transmuée d'un lieu sauvage en un domestique : puis affin que plus tost, et mieux elle peust fructifier, coupant à l'entour les inutiles rameaux, l'ont pour echange d'iceux restaurée de Rameaux francz, et domestiques magistralement tirez de la Langue Grecque, les quelz soudainement se sont si bien entez, et faiz semblables à leur tronc, que desormais n'apparoissent plus adoptifz, mais naturelz. »

« culture de la Langue », au sens altier où l'entendait Du Bellay, Montaigne propose avec les *Essais*, comme l'avait bien compris Marie de Gournay, un exemple remarquable.

D'où le goût de Montaigne pour les mots dérivés, qui dépasse la seule question de l'innovation en la replaçant dans un projet stylistique et éthique de plus grande ampleur. Si l'on feuillette le « dictionnaire tout à part [s]oy » de Montaigne, nombreux sont les dérivés qui portent sa griffe, son cachet ou crochet : *allure, maniement, contexture, vacation, assiette, accoustumance, accointance, nouvelleté*. Autant de mots qui semblent aujourd'hui si intimement montaigniens, parce qu'il les a faits siens par son « maniement et emploite ». Aussi l'on peut se demander si, de l'intérieur des *Essais*, les mots nouveaux créés par dérivation sont à considérer comme de vrais néologismes, des *novata verba* (pour Montaigne, du moins), et si le passage de III, 5 ne pourrait pas se prêter à une relecture où l'enrichissement, l'étirement, le ploïement, l'enfoncement et l'apprentissage de nouveaux « mouvements » ne devrait pas inclure aussi le travail de ce que la modernité nomme le « signifiant », en plus du « signifié ». D'un tel travail de la *forme*, le texte montaignien, à la faveur des métaphores « matérialistes » qu'il cultive, pourrait aussi – et qu'il l'ait voulu ou non – nous parler. Mais c'est peut-être ici trop étirer et ployer le passage.

En définitive, les mots néologiquement provignés sont-ils « nouveaux » ? Ils sont *anciens-renouvelés*, comme la poésie dont rêvait Du Bellay. Ce qui caractérise un mot dérivé, c'est la « prévisibilité » – certes *a posteriori* – de sa forme : renouvelé naturellement, il se fonde sur une base connue, avec des affixes connus eux aussi, puisque limités en nombre. La délimitation distingue *radicalement* l'hapax emprunté du dérivé affixal. Cette « prévisibilité » – par essence naturelle : on sait comment refleurira telle ou telle sorte de plante, même transplantée –, Montaigne la cultivait avec la maestria de l'expert : « comme Grammaïrien ou Poète » (III, 2 : 35 [EB]), malgré qu'il en eût. Encore une fois, le provignement dérivatif rapproche la pratique montaignienne d'une exigence de la *Défense et illustration de la langue française*, où Du Bellay invitait le poète à « innover » non seulement avec une « modestie » toute horatienne, on l'a dit, mais encore avec « Analogie et Jugement de l'Oreille » (II, 6) – autant dire dans une conformité à la fois visuelle et auditive à ce qu'on nommerait aujourd'hui le *génie de la langue*.

L'art naturalisé du métaplasme

Montaigne, quant à lui, cultive sa néologie contrôlée en glissant, par exemple, ses mots inouïs dans des structures qui les *naturalisent* d'autant plus. Nombre de

dérivés neufs apparaissent dans des passages marqués par des figures de répétition :

– *homéotéleutes* : c'est le cas des binômes, qu'ils soient adverbiaux (« meschamment et punissablement », III, 1 : 26) ou verbaux (« chapitrer et mercurialiser », III, 2 : 38). Qu'on relise aussi à cette lumière, hors du troisième livre, le chapitre I, 26 et son célèbre moment de « parler simple et naïf³⁹ » : la pétition de simplicité s'y termine sur un épiphonème où les néologismes fusent en rafale. Et la novation dérivative de devenir l'outil privilégié de la « rhétorique de la pointe » que met en place Montaigne, de son conceptisme en prose⁴⁰.

– polyptotes ou figures dérivatives, comme en III, 10 :

Ils s'ingèrent indifféremment où il y a de la besogne et de l'obligation : Et sont sans vie quand ils sont sans agitation tumultuaire. *In negotiis sunt negotii causa*. Ils ne cherchent la besogne que pour embesognement⁴¹. (III, 10 : 317)

ou en III, 3, où se lit une correction de l'exemplaire de Bordeaux : « toute sapience [est] insipide [qui] ne s'accommode à l'insipience commune » (III, 3 : 56).

– *paronomases* ou effets sonores par « implication et entrelasseuse de langage » (III, 8 : 209), comme la « faim de renommée », qualifiée de « basse et belîtresse » (III, 10 : 345). Il nous faut renvoyer ici à l'article qu'a consacré Michel Magnien à la paronomase dans les *Essais*⁴², qui donne au sujet toute l'ampleur qu'il mérite.

Voilà de quoi donner un tour proprement stylistique à l'étude du « provignement » qui, s'il contribue d'une part à un certain enrichissement de la langue, prend aussi place dans le projet d'une écriture de l'amplification qui vise, *naturellement*, l'« abondance » (*copia*). N'en déplaise à Brunot, langue *et* style connaissent tous deux l'« originalité » sous la plume de Montaigne – et l'on ne voit pas pourquoi il faudrait choisir l'un pour minimiser l'autre. Mais il est vrai que l'auteur des *Essais*, si l'on en croit, du moins, ses propres injonctions théoriques, devait considérer le « provignement » plutôt comme un procédé tropique que comme le ferment d'une révolution dans le lexique (« *onomatopœia* » au sens strict) – artificielle violence dont il a dit tout le mal qu'il pensait. On mesure là tout ce qui le sépare d'un créateur de

³⁹ « Le parler que j'ayme, c'est un parler simple et naïf, tel sur le papier qu'à la bouche ; un parler succulent et nerveux, court et serré, non tant délicat et peigné comme vehement et brusque : / *Hæc demum sapiet dictio, quæ feriet*, / plustost difficile qu'ennuieux, esloigné d'affectation, desreglé, descousu et hardy : chaque lopin y face son corps ; non pedantesque, non fratesque, non pleideresque, mais plustost soldatesque [...] » (I, 26 : 171).

⁴⁰ J. Lecoine, « *In cauda venenum* : Montaigne et la formation du conceptisme français », *Montaigne Studies*, XVIII, 1-2, 2006, p. 137-152.

⁴¹ Voir *infra*, n. 81.

⁴² M. Magnien, « "Tel [...] fait des Essais qui ne sauroit faire des effaits" : la paronomase dans les *Essais* », *Montaigne Studies*, XXVII, 2015, p. 113-126.

vocables comme l'avait été Rabelais, mené par une tout autre sensibilité lexicographique et intertextuelle.

L'auteur des *Essais* ne s'en montre pas moins fidèle à la tradition rhétorique : depuis les grammairiens grecs (Diomède notamment), la dérivation constitue une figure de diction par « métaplasme », qui peut être *prosthèse* (ajout d'un préfixe), *épenthèse* (infixe) ou *paragoge* (suffixe). On retrouve cette tripartition dans de nombreux traités et manuels « *de figuris* » au xvi^e siècle. Érasme la reprend dans son *De duplici copia*, en accordant dûment aux « néologismes créés par dérivation ([*verba*] *quæ derivatione novantur*) » – après les avoir rangés, selon l'usage, parmi les autres « composés⁴³ » –, le statut tropique qui leur revient. Or, Érasme avait ouvert son traité « sur la double abondance » en spécifiant à quel point l'« affectation » était, en matière stylistique, « dangereuse » : *periculosam esse copiae affectationem*. C'est, au mot près, ce que Montaigne a répété en I, 26, en faisant du « parler qu'[il] ayme » un idiome « esloigné d'*affectation* ».

De quoi comprendre plus intimement la fonction du lexique ancien-renouvelé dont use Montaigne, ce *conserveur* luttant (tout ?) contre la « nouvelleté » : le styliste a souvent proposé, dans ses *Essais*, un usage tropique des « dictions », dont la forme fut parfois appelée à un voyage semblable à celui que leur signification se voyait imposer. À l'aune de cette double abondance, la forme du lexique peut changer presque aussi vite que la signification à laquelle l'emploi tropique a donné le branle. Mais en favorisant la dérivation propre, c'est avec authenticité que Montaigne a imposé à son œuvre sa volonté de « naturaliser l'art ». La dérivation, grâce au « métaplasme » qui provigne, fait à bon droit figure de trope le plus naturel.

Est-ce un hasard, enfin, si bon nombre de néologismes provignés apparaissent, manuscrits, sur l'Exemplaire de Bordeaux ? L'enquête mériterait d'être approfondie, mais il semble que l'audace montaignienne soit allée *crescendo* – et que sa néologie au naturel constitue l'une des caractéristiques de sa maturité stylistique. Voilà qui n'avait pas échappé à la fidèle Marie de Gournay.



Une certaine harmonie se dégage du *provignement* du livre III, ce qui porte à penser que Montaigne a des conceptions bien établies, voire une politique délibérée sur la

⁴³ Voir *De Copia verborum ac rerum*, éd. B. I. Knott, *Opera omnia Desiderii Erasmi Roterodami*, I, 6, Amsterdam, North-Holland, 1988, p. 50 (pour la présence des dérivés dans les *novata*) et p. 60 (pour la *paragoge* comme figure de *variatio per onomatopœian*). – Sur la question du néologisme chez Érasme, à la lumière de son *De copia*, voir aussi J. Chomarat, *Grammaire et rhétorique chez Érasme*, Paris, Les Belles Lettres, 1981, ii, p. 722-724 ; et C. Balavoine, « Le jeu néologique dans les *Adages* d'Érasme », *Voces* [Salamanca], I, 1990, p. 77-88, texte [en ligne](#).

question. Dans quelle intention recourt-il aux mots dérivés ? Sont-ils essentiellement gratuits, ludiques, ou y recourt-il dans une visée de persuasion ?

Les termes dérivés étudiés ci-dessous, à propos du chapitre « Sur des vers de Virgile », sont plus ou moins novateurs – dans des proportions et selon des modalités que nous avons tenté d'évaluer ; nous les avons retenus parce qu'ils nous ont semblé attirer l'attention du lecteur et jouer un certain rôle rhétorique. Dans le prolongement de l'étude de Romain Menini, nous nous demanderons en outre comment qualifier ces différentes pratiques dérivationnelles, partagées entre sobriété et témérité : jusqu'où l'audace de Montaigne va-t-elle ? Mais commençons par observer quelques exemples rhétoriques canoniques.

Quelques exemples rhétoriques de dérivations audacieuses

Plutôt que de proposer un bilan théorique à partir des traités⁴⁴, nous nous concentrerons sur des exemples précis. Quintilien nous aidera à identifier des dérivations notables de la tradition rhétorique et littéraire – en l'occurrence trois d'entre elles. La question de la dérivation est assez centrale pour que le rhéteur l'aborde dès les premières pages de *l'Institution oratoire*.

L'œuvre de Virgile ménage certaines surprises lexicales. *Imperterritus*, par exemple, apparaît dans le chant X de *l'Énéide*. L'auteur y évoque la bataille des Troyens et de leurs alliés contre les Rutules ; Énée affronte en combat singulier plusieurs ennemis, dont le brutal Mézence :

Huic contra Aeneas, speculatus in agmine longo, obuius ire parat. Manet imperterritus⁴⁵ ille,

hostem magnanimum opperiens, et mole sua stat [...].

Face à lui, Énée, qui l'a observé dans la longue file de guerriers, se dispose à l'affronter. Mézence attend sans cillerson vaillant ennemi et se dresse de toute sa masse.

(Virgile, *Énéide*, trad. A.-M. Boxus et J. Poucet, site BibliothecaClassicaSelecta, [en ligne](#)).

⁴⁴ Pour n'en citer que quelques-uns, antérieurs aux *Essais*, Aristote, *Poétique*, 1457 b ; Cicéron, *De l'Orateur*, III, 154 ; Horace, *Art poétique*, 46-73 ; Quintilien, *Institution oratoire*, I, 5, 65-72 et VIII, 3, 32-36 ; Érasme, *op. cit.* ; Peletier, *Art poétique*, chapitre VIII. Certains des auteurs de traités pratiquent au sein du traité même la dérivation audacieuse, comme Cicéron avec le terme *subasurdum* (*De l'Orateur*, II, 274), que commente Quintilien (*op. cit.*, I, 5, 65) ; Horace, juste après le passage mentionné, avec l'adverbe *impariter* (*op. cit.*, v. 75) ou encore Peletier, avec le terme *Écrivain* (*Traité de poétique et de rhétorique de la Renaissance*, éd. F. Goyet, Paris, Le Livre de Poche classique, 1990, p. 250).

⁴⁵ Forcellini (*Lexicon totius latinitatis* [1711], Padoue, Presses du séminaire, 1827-1831) ne mentionne pas d'occurrence antérieure ni contemporaine à celle-ci. Concernant les termes latins, qui ne constituent qu'une mise en perspective, nous nous restreignons à ce seul dictionnaire.

Le terme a une valeur épique : il contribue à grandir le héros éponyme – par le grandissement médiateur de son adversaire. Quintilien souligne la contradiction entre les deux préfixes⁴⁶ ; mais celle-ci apporte quelque chose, puisqu'elle est une façon discrète de suggérer que Mézence devrait être effrayé, bien qu'il ne le soit pas. Très expressif, ce mot assume une forme d'amplification et accroît la tension dramatique.

Incompositus est un autre adjectif saillant. Virgile l'emploie au début des *Géorgiques*, à propos des rituels propitiatoires avant la moisson :

[...] Neque ante
Falcem maturis quisquam supponat aristis,
Quam Cereci, torta redimitus tempora quercu,
Det motus incompositos⁴⁷, et carmina dicat.
et que personne enfin ne porte la faucille sur les épis mûrs avant d'avoir en l'honneur de Cérès, les tempes ceintes d'une couronne de chêne, célébré les danses sans art et chanté les cantiques. (Virgile, Les Bucoliques et les Géorgiques, trad. M. Rat, Paris, Garnier, 1945, Les Géorgiques, I, v. 347-350).

Le terme, qui n'est d'ailleurs pas sans écho montaigniens⁴⁸, qualifie la leste danse nécessaire. Chez Virgile comme souvent chez Montaigne⁴⁹, ce terme revêt une portée métalittéraire ; il participe même à une mise en abyme de la souplesse pour évoquer le caractère délié de cette poésie.

Notre troisième exemple, le substantif *obsequium*, est serti dans un vers de Térence devenu proverbial. Pour rappeler son contexte, l'affranchi Sosie – dont les discours sont fertiles en maximes – s'adresse à son maître, le vieillard Simon, dans la scène d'exposition de l'*Andrie* :

*Obsequium*⁵⁰amicos, ueritas odium parit.
La complaisance se fait des amis, la vérité des ennemis⁵¹.

La force de cette belle maxime tient entre autres au parallélisme de construction antithétique entre *obsequium* et *veritas*.

⁴⁶ Quintilien écrit « [...] Deux [préfixes], qui même quelquefois semblent être incompatibles, comme *imperterritus* » (Quintilien, *De l'institution de l'orateur*, trad. L'abbé Gédoyne, Paris, Grégoire Dupuis, 1718, I, 5, 65, p. 45), mais sans l'expliquer. Forcellini [1839-1845] le fait à sa place : « in- *negat*, per- *auget* ».

⁴⁷ Forcellini relève deux occurrences contemporaines de Virgile – dans l'*Histoire romaine* de Tite-Live.

⁴⁸ L'expression a toujours une valeur méliorative (I, 26 : 173 ; III, 2 : 35 ; III, 13 : 452).

⁴⁹ Voir la deuxième des trois références de la note précédente.

⁵⁰ Forcellini renvoie aux passages que nous citons de Térence et de Quintilien. Il ne relève aucune occurrence antérieure à celle de Térence.

⁵¹ Térence, *Andria*, I, 1, v. 68, édition et traduction du site Hyperdonat, [en ligne](#). Quintilien, *op. cit.*, VIII, 3, 35, qui aborde la question controversée de savoir si Térence est le premier à employer ce terme – de fait, il ne l'est pas. Sur cette question, voir aussi le commentaire de Donat à propos du vers 68, sur le site Hyperdonat.

À lire les exemples de Quintilien, loin d'être une simple fioriture, la dérivation audacieuse n'est donc pas gratuite. Le plus souvent, elle vise une fin, qu'elle soit narrative, argumentative, esthétique ou morale. Les termes concernés se chargent de connotations positives ou négatives, et parfois de réflexion métalittéraire. Qu'en est-il chez Montaigne ?

Conciliare

(1) Si les termes provignés peuvent surprendre ou faire sourire le lecteur et accentuer sa connivence avec l'auteur, c'est notamment parce que certains s'inscrivent dans la thématique de l'art d'aimer, des plus plaisantes. Nous pouvons relever deux *marcottes* à propos de l'*ars amatoria* tel que les femmes l'exercent :

[B] L'amour des Espagnols, et des Italiens, plus respectueuse et craintive, plus *mineuse*⁵² et couverte, me plaît. (III, 5 : 142)

[B] De colère et d'impatience un peu indiscreète, sur le point de leurs ruses et *défaites*⁵³, et de nos contestations, je leur en ai fait voir parfois : Car je suis de ma complexion sujet à des émotions brusques qui nuisent souvent à mes marchés, quoiqu'elles soient légères et courtes. (III, 5 : 155)

Le néologisme *mineuse* semble plutôt péjoratif : la femme des pays sud-européens fait des mines, elle est pleine d'artifice, mais Montaigne affirme aimer cela. *Défaites*, qui a très peu été employé avant Montaigne, présente certainement les mêmes ambiguïtés – sachant que la minauderie et la ruse sont plutôt valorisées dans le chapitre⁵⁴. L'auteur a le soin d'employer un vocabulaire personnel pour exprimer une esthétique qui transparaît ici entre les lignes, esthétique amoureuse, mais pas seulement ; nous serions presque tentée de qualifier ce texte de *mineux* lui aussi : n'est-ce pas par ses *œillades, ruses, galeries, portiques*, et autres *défaites* que

⁵² Pour tous les termes montaigniens étudiés à partir d'ici, figurant en italiques dans les citations des *Essais*, nous avons effectué une recherche systématique dans les dictionnaires de R. Estienne [1549], de J. Nicot [1621], de F. Godefroy [avec le Complément : 1891-1902], de Huguet [1925], le *Trésor de la langue française* [abrégé en *TLF*, 1971-1994] et celui d'A. Rey [2011] ; nous ne signalons que les dictionnaires mentionnant une occurrence en langue antérieure à celle des *Essais*. – Pour l'adjectif *mineuse*, les dictionnaires consultés ne révèlent pas d'antécédent. L'éd. au programme propose l'équivalent « affectée » ; l'éd. PUF, « en mines », qui n'éclaire que peu (p. 880). Dans les *Essais*, cet adjectif a parfois un sens tout autre, proche de « renfrogné » (voir I, 21 : 101, qui porte encore sur la gent féminine, et I, 26 : 161).

⁵³ L'éd. au programme explique le terme par « esquives » ; l'éd. PUF, par « faux-fuyants » (p. 889). Montaigne connaît-il les deux occurrences de *deffuite* dans la traduction de Lucien par F. Bretin, qui paraît chez A. L'Angelier en 1582 ? Ce n'est pas impossible. Huguet y fait référence (« échappatoire, excuse »), sans renvoyer à celle des *Essais*.

⁵⁴ Voir les « galeries » et « détours » (III, 5 : 143). Toutefois ce chapitre a pu donner une impression de *misogynie*. À propos de la question du féminisme et de l'anti-féminisme de Montaigne dans ce chapitre, voir P. Leschemelle, « Montaigne misogynne et féministe », *BSAM*, 5-6, 1986, p. 41-57 ; B. Bowen, « Montaigne's anti-Phaedrus : "Sur des vers de Virgile" », *Journal of Medieval and Renaissance Studies*, 5, 1975, p. 108 ; J. J. Supple, *Les Essais de Montaigne : Méthode(s) et méthodologies*, Paris, H. Champion, 2000, p. 279-306 et G. Ferguson, « Éros / écriture : liberté et licence, discrétion, gradation et hardiesse dans « Sur des vers de Virgile (III, 5) », in *Lectures du Troisième Livre des Essais de Montaigne*, dir. P. Desan, Paris, H. Champion, 2016, p. 171-197.

Montaigne nous séduit ici, comme dans quelques autres chapitres des *Essais* ? Le discours encomiastique – puisque Montaigne fait l'éloge d'un certain art d'aimer – se fait par endroits métalittéraire, comme dans la citation des *Géorgiques* vue plus haut.

Le discours portant sur l'art d'aimer masculin a quant à lui ses propres atours, très différents de ceux des femmes. Il est souvent présenté sous son jour le plus faible :

Le caractère de la *cornardise*⁵⁵ est indélébile. (III, 5 : 126)

[...] que devons-nous faire, nous autres *hommenets*⁵⁶ ? (III, 5 : 128)

Trois autres dérivations contribuent à détailler les particularités sexuelles des hommes. La première – que Montaigne est loin d'inventer – s'inscrit dans un énoncé gnomique :

[C] Les Dieux, dit Platon, nous ont fourni d'un membre *inobédient*⁵⁷ et tyrannique : qui, comme un animal furieux, entreprend, par la violence de son appétit, soumettre tout à soi. (III, 5 : 112)

Il est donc plusieurs façons pour ce membre de désobéir. Montaigne recourt à une autre dérivation pour évoquer la défaillance :

[B] Fiez vous y, pour voir, à seconder cette ardeur *indéfatigable*⁵⁸, pleine, constante et magnanime qui est en vous, il vous la lairra vraiment en beau chemin. (III, 5 : 152)

Indéfatigable, belle « usurpation du latin » déjà connue en français avant Montaigne, est à prendre au sens d'*infatigable* : le préfixe *de-* revêt un sens intensif, et non pas négatif comme en français moderne. La dernière occurrence, nettement plus innovante, relève du discours sur soi :

[B] Certes, elle [Nature] m'a traité illégitimement et incivilement,
Si non longa satis, si non benè mentula crassa :
Nimirum sapiunt, vidéntque parvam
*Matronae quoque mentulam illibenter*⁵⁹. [« Si mon sexe n'est pas assez long, ni bien gros ; les matrones assurément s'y connaissent, et elles voient aussi d'un mauvais

⁵⁵ Les dictionnaires consultés ne traitent pas de ce mot. Montaigne évoque aussi la question complexe de la *cornardise* dans « De la présomption » (II, 17 : 645).

⁵⁶ Le terme médiéval *hommelet* est bien attesté ; c'est sous cet article que Godefroy recense la dérivation montaignienne *hommenet*, avec cette citation.

⁵⁷ Huguet réfère à plusieurs occurrences, depuis Lemaire de Belges (*Illustrations de Gaule et singularitez de Troye*, I, 31). *Desobeissant* existe depuis le XIVe s. mais semble assez peu répandu, à lire Godefroy Complément.

⁵⁸ Huguet mentionne quelques occurrences antérieures à Montaigne, dans des textes relativement mineurs.

⁵⁹ Dans la seconde citation, le texte des *Priapées* a été modifié : Montaigne en inverse le sens en remplaçant *magnam* par *parvam* et *liberter* par *illibenter*. À propos des *Priapées* et de l'obscénité du chapitre, voir D. Brancher, « Virgile en bas-de-chausse : Montaigne et la tradition de l'obscénité latine », *BHR*, LXX, 2008, p. 95-122, p. 111 et 121 notamment.

œil un sexe de petite taille », *Priapées*, LXXXI, 1 et VII, 4-5]

[C] Et d'une lésion *énormissime*⁶⁰. (III, 5 : 152)

Le syntagme *lésion énormissime* ne figure que sur l'ajout de l'Exemplaire de Bordeaux, qui est postérieur à la citation des *Priapées*. Dans l'adjectif *énormissime*, qui peut provenir du latin comme de l'italien⁶¹, le suffixe dénote le degré extrême ; en langue, il a souvent une teinte ironique, qui n'est peut-être pas à exclure ici, puisque le passage n'est pas univoque. Le groupe nominal, dans son ensemble, contribue à une amplification – à un grossissement, serions-nous tentée de dire –, à la manière de l'adjectif *imperterritus* dans *l'Enéide*. Trois interprétations se présentent, sachant qu'*énormissime* est épithète de *lésion*. Soit le terme *lésion* est à prendre au sens figuré : 1/ certains critiques ont estimé, sans grand fondement, que le passage évoque la question de l'impuissance ; 2/ d'autres, bien plus nombreux, considèrent que le groupe nominal caractérise le membre proprement dit par sa taille – interprétation à laquelle semble porter la citation des *Priapées*⁶² ; 3/ soit *lésion* est à entendre au sens propre et concret : le groupe nominal caractériserait alors une affection précise, selon l'hypothèse du Dr. Francis Pottière-Sperry, et renverrait en réalité à une hernie inguino-scrotale. Montaigne évoque cette dernière dans le *Journal de voyage* – dans la partie rédigée en langue italienne :

E di certo ho sensiti subito, e chiaramente, scemare il sonaglio moi dritto se percaso l'aveva qualche volta gonfiato, come assai volte m'avviene.

« Certainement j'ai senti soudain diminuer à vue d'œil l'enflure que j'avois à mon testicule droit, qui quelquefois étoit gonflé, comme il m'arrive assez souvent : d'où je conclus que ce gonflement est causé par les vents qui s'y renferment⁶³. »

Quoi qu'il en soit, malgré son opacité, l'expression néologique contribue à la séduction du lecteur – certes avide de maximes morales, mais plus encore de confidences intimes. Finalement, ce qui nous séduit ou nous *titille* – pour parler

⁶⁰ *Énormissime* n'apparaît dans aucun des dictionnaires consultés. À propos des superlatifs en *-issime*, voir S. Lardon et M.-C. Thomine, *Grammaire du français de la Renaissance, Étude morpho-syntaxique*, Paris, Classiques Garnier, 2009, p. 45, qui citent Meigret (*Le Tretté de la grammere francoeze*, Paris, C. Wechel, 1550, « Du superlatif », ch. 3, p. 28 v^o, [en ligne](#)) ; voir aussi C.-L. Livet, *La Grammaire française et les Grammairiens du XVI^e siècle*, Didier et Cie, 1859, p. 73-74 et 391-392 ; C. Kircher, *Création lexicale : la formation des noms par dérivation suffixale*, Peeters Publishers, 2002, p. 25, n. 1.

⁶¹ Jean Balsamo nous a fait remarquer, suite à notre exposé oral, que peu d'italianismes se trouvent dans les *Essais*, mais que l'œuvre se nourrit certainement d'un dynamisme lexical lié aux voyages ; celui-ci se manifeste par exemple dans le suffixe en *-esque*, relativement fréquent dans l'œuvre.

⁶² Voir entre autres G. Mathieu-Castellani, *La Scène judiciaire de l'autobiographie*, Paris, PUF, 1996, p. 66 ; E. Joly, « "Une jouissance desrobée". Une érotique des *Essais* de Montaigne », *BSAM*, 27-28, 2002, p. 56 sq. ; et S. Georget, « Les enjeux juridiques de la "lésion énormissime" », *BSAM*, 46, 2007, p. 111-117.

⁶³ Montaigne, *Journal de voyage*, trad. Querlon, [en ligne](#), p. 129. F. Pottière-Sperry fait remarquer qu'« il est curieux d'associer impuissance et *énormissime*, alors que ce qualificatif conviendrait beaucoup mieux à une très grosse hernie, donnant au scrotum un volume surprenant » (Dr. F. Pottière-Sperry, « "Une lésion énormissime" », *BSAM*, 11-12, 1998, p. 91-93, en référence à une interprétation mise en avant par P. Leschemelle, « Montaigne ou le mal de l'âme », Paris, Imago, 1991.)

comme Montaigne –, c'est peut-être moins le thème sexuel en lui-même que l'expressivité que l'auteur en tire.

(2) Un autre élément de conciliation du lecteur tient à la représentation particulière de l'auteur qui se tisse au fil du chapitre. Montaigne met en lumière deux principaux aspects de sa personne : la vieillesse et la franchise. Le premier apparaît dès le seuil du chapitre :

[B] Ainsi, de peur que je ne sèche, tarisse et m'aggrave de prudence, aux intervalles que mes maux me donnent,

Mens intenta suis ne sictusque malis, [« De peur que mon âme ne soit toujours occupée de ses maux », Ovide, *Tristes*, IV, 1, 4]

je gauchis tout doucement, et dérobe ma vue de ce ciel orageux et *nubileux*⁶⁴ que j'ai devant moi : lequel, Dieu merci, je considère bien sans effroi, mais non pas sans contention, et sans étude : Et me vais amusant en la récordation des jeunesses passées [...]. (III, 5 : 87)

Le latinisme *nubileux*, déjà bien instauré en langue française au moment où Montaigne l'emploie, forme avec *orageux* un doublet parasynonymique⁶⁵. Ce terme prolonge discrètement la référence ovidienne :

Nubila sunt subitis tempora nostra malis.

Des malheurs soudains ont assombri mon existence. (Ovide, Œuvres complètes, trad. J. André, Paris, Les Belles Lettres, 1987, *Tristes*, I, 1, 40)

Le calque français intervient ici comme un clin d'œil en direction de la source.

Ce portrait initial de l'auteur en vieillard donne lieu à un élargissement universel, de portée morale, jusqu'à l'apparition d'un terme mémorable : *amusoires*.

[B] Je ne puis moins en faveur de cette chétive condition, où mon âge me pousse, que de lui fournir de jouets et d'*amusoires*⁶⁶, comme à l'enfance : aussi y retombons-nous⁶⁷. (III, 5 : 89)

Les *Essais* font entrer le terme *amusoire* – avec cette orthographe – en langue française. Il n'est pas sans accents métalittéraires : le chapitre aborde effectivement

⁶⁴ Huguet rassemble d'assez nombreuses occurrences.

⁶⁵ Voir C. Badiou-Monferran, art. cit. Remarquons que *nuage* apparaît à plusieurs reprises dans les *Essais* ; *nuageux* existe depuis 1200, mais reste rare avant le XVIII^e siècle (A. Rey).

⁶⁶ Huguet notamment montre que le terme, autrement orthographié – sans voyelle finale – connaît une grande fortune chez E. Pasquier. Il n'est pas exclu que Montaigne soit un lecteur de celui-ci.

⁶⁷ Le terme forme une dérivation – en tant que figure de style – avec *amusant* dans la citation précédente, et avec une autre occurrence de la p. 143. *Amusoire* ressurgit dans « De la vanité » (III, 9 : 237), pour critiquer un certain mode de gouvernement (le fait de « publier je ne sais quelles chétives reformations sur les habillements, la cuisine et la chicane »), en formant un nouveau tandem avec l'adjectif *chétif*. *Amusoires* est tantôt mélioratif, tantôt péjoratif, mais dans tous les cas, il a une dimension morale : il participe à un discours général sur l'*omnia vanitas*.

des thèmes apparemment légers, qu'on pourrait percevoir comme badins, pour délivrer ensuite des leçons morales qui le sont bien moins.

Le chapitre s'ouvre sur l'idée que les vieillards peuvent se laisser « aller un peu à la débauche, par dessein » (III, 5 : 86), idée qui revient à sa fin :

[B] Pendant que nous n'en sommes qu'aux faubourgs [de la mort], que le pouls bat encore, [...] nous avons besoin d'être sollicités et chatouillés, par quelque agitation *mordicante*⁶⁸, comme est cette-ci [l'agitation amoureuse]. (III, 5 : 158)

Le latin *mordicans* (« âpre, piquant ») est revisité pour une évocation expressive des jeux amoureux.

Montaigne donne une coloration délibérément joyeuse à sa vieillesse, telle qu'elle se reflète dans l'œuvre⁶⁹ :

[B] S'il y a quelque personne, quelque bonne compagnie aux champs, en la ville, en France, ou ailleurs, *resséante* ou *voyagère*⁷⁰, à qui mes humeurs soient bonnes, de qui les humeurs me soient bonnes, il n'est que de siffler en paume : je leur irai fournir des essais en cher et en os. Puisque c'est le privilège de l'esprit de se ravoïr de la vieillesse, je lui conseille, autant que je puis, de le faire : qu'il verdisse, qu'il fleurisse ce pendant, s'il peut, comme le gui sur un arbre mort. (III, 5 : 90)

Resséant(e) est un autre latinisme ; *voyager(e)*, fréquent en poésie notamment, résulte d'une simple suffixation à partir d'un terme nodal du livre III. Les deux termes contribuent peut-être aussi à mettre en lumière deux facettes de la personnalité de l'auteur, et pas seulement de ses interlocuteurs de prédilection. Bien que Montaigne n'ait forgé aucun des deux, l'ensemble du passage manifeste une certaine créativité verbale – comme en témoigne aussi la jolie comparaison végétale de la fin.

Deux pages plus loin, Montaigne explicite et souligne son refus d'une vieillesse qui se ferait amère :

[B] Je hais un esprit hargneux et triste, qui glisse par dessus les plaisirs de sa vie et s'empoigne et pâit aux malheurs : Comme les mouches, qui ne peuvent tenir contre un corps bien poli, et bien lissé, et s'attachent et reposent aux lieux

⁶⁸ Chez Estienne et Nicot apparaît *mordiquer*, « *mordere, pungere* », mais pas *mordicant(e)*. Huguet relève deux emplois antérieurs moraux (F. de Sales ; trad. de J. de Indagine) et deux autres, médicaux (A. Paré ; J. Tagault) – dont certains figurent aussi dans le Godefroy Complément. Le *TLF* identifie deux autres emplois médicaux (l'un provenant du XIV^e s. ; l'autre, de Canappe [1539]).

⁶⁹ À ce sujet, voir C. Skenazi, « The art of aging gracefully : Castiglione's *Book of the Courtier* and Montaigne's "On some verse of Virgil" », *BHR*, LXX, 2008, p. 579-594.

⁷⁰ Huguet liste de nombreuses occurrences de *resseant* et de *voyager*. Le *Journal de voyage* (éd. cit., p. 73) et une des lettres (« 3. Lettre du maire et des jurats aux conseillers du Parlement, de Bordeaux, 28 avril 1582 », dans l'éd. d'A. Legros, [en ligne](#)) fournissent chacun une autre occurrence de *resseant*.

scabreux et *raboteux*⁷¹ : Et comme les ventouses qui ne hument et appètent que le mauvais sang. (III, 5 : 92)

Le repoussoir moral est désigné par un binôme synonymique, *scabreux et raboteux* – puisque Nicot donne l'un pour équivalent de l'autre. Le premier est donc un latinisme ; le second, proprement français, relève de l'artisanat, de la menuiserie. L'aspect rugueux que ce terme pourrait avoir – Quintilien qualifie de *durs* les mots trop inusités⁷² – est gommé par le réseau adjectival dans lequel il s'insère (*hargneux, triste, scabreux*). À nouveau, le dérivé sourd dans un contexte de forte vitalité créative, dont témoigne la double comparaison finale.

Un autre aspect récurrent de la *persona* de l'auteur dans ce chapitre tient à sa lucidité et à sa franchise. Cinq dérivations permettent d'en étayer la représentation, dont la première, néologique, apparaît dès le début du chapitre :

[B] Au reste, je me suis ordonné d'oser dire tout ce que j'ose faire : Et me déplaïs des pensées mêmes *impubliables*⁷³. (III, 5 : 92)

Les allitérations en [p] et [l] renforcent le tissu dans lequel le dérivé, inventé par Montaigne, est inextricablement pris. Montaigne pose le principe de régulation des mœurs par l'écriture, qu'il systématise dans un ajout de l'Exemplaire de Bordeaux quelques lignes plus bas. Il énonce la proposition réciproque (je veux dire tout ce que je fais / je veux ne faire que ce que j'ose dire) :

[C] Qui s'obligerait à tout dire, s'obligerait à ne rien faire, de ce qu'on est contraint de taire. Dieu veuille que cet excès de ma licence attire nos hommes jusques à la liberté, par-dessus ces vertus couardes et *mineuses* nées de nos imperfections. (III, 5 : 92)

Nous revenons à *mineuse*, néologisme que Montaigne affectionne. Cette occurrence-ci sert à dénoncer la faiblesse morale et l'hypocrisie. Un autre adjectif, déjà bien connu en français, fait écho à *mineuse* au sens péjoratif dans la suite du même ajout de l'Exemplaire de Bordeaux :

⁷¹ Huguet ne présente pas d'entrée pour ce mot, mais le *TLF* relève une occurrence dans un texte poétique de 1540 (« Le pourpoint fermant à boutons », in *Recueil de poésie des XVe et XVIe siècles*, A. de Montaignon, Paris, P. Jannet, 1856, IV, p. 273) ; Godefroy Complément relève plusieurs occurrences antérieures à Montaigne (Rabelais, *Tiers Livre*, ch. XVIII ; L. Meigret ; D. Sauvage) ; Nicot définit *raboteux* par « *scaber* », pensant peut-être à ce passage de Montaigne. Deux autres occurrences se trouvent dans les *Essais*, dont la deuxième contribue aussi à l'évocation du corps malade : « Les corps raboteux se sentent, les polis se manient imperceptiblement ; la maladie se sent, la santé peu ou point » (III, 13 : 1021-1022). L'autre se situe dans le chapitre I, 26 : 161.

⁷² Quintilien, *Institution oratoire*, éd. cit., I, 5, 72, p. 46 et VIII, 3, 32, p. 511.

⁷³ Huguet ne renvoie qu'à ce passage montaignien. C'est aussi la première occurrence mentionnée dans le *TLF* également.

[C] [À propos des maux de l'âme] Voilà pourquoi il les faut souvent remanier au jour, d'une main *impiteuse*⁷⁴, les ouvrir et arracher du creux de notre poitrine. [...] Je souffre peine à me feindre. (III, 5 : 93)

Mineuse caractérise les hommes en général à travers leurs défauts ; *impiteuse* qualifie avantageusement l'auteur, pour souligner une forme de vertu. *Auriculaire* renforce la critique de défauts bien répandus :

[B] En faveur des Huguenots, qui accusent notre confession privée et *auriculaire*⁷⁵, je me confesse en public, religieusement et purement. (III, 5 : 94)

L'expression *confession auriculaire*, tournure usuelle des Protestants selon Montaigne, se lit sous la plume de Calvin. Dans « Sur des vers de Virgile », l'adjectif dérivé prolonge la dissuasion : il s'inscrit dans la critique de la dissimulation des mœurs honteuses. Discours sur soi et discours d'édification morale s'entrelacent jusqu'à se confondre. Cette collusion transparaît bien dans les mots provignés. *Galantise*, loin d'être nouveau, reste une dérivation intéressante, qui clôt cette série :

[B] À dire vrai : je ne suis pas encore arrivé à cette perfection d'habileté et [C] *galantise*⁷⁶[B] d'esprit, que de confondre la raison avec l'injustice, et mettre en risée tout ordre et règle qui n'accorde à mon appétit [...]. (III, 5 : 103)

Ce terme est ironique chez Montaigne⁷⁷ – comme nombre de dérivations des *Essais*. On remarque une modification isolée de l'Exemplaire de Bordeaux : à *gentillesse* (édition de 1588) se substitue le terme créé de toute pièce, *galantise*. Le substantif initial est peut-être jugé de sémantisme trop faible, ou pas assez critique. *Galantise* exprime plus audacieusement le rejet des cérémonies, leitmotiv du livre III. Les modifications dérivationnelles, assez nombreuses sur l'Exemplaire de Bordeaux, révèlent que Montaigne intensifie, au fil des corrections, sa recherche d'acuité et de hardiesse.

(3) Si les mots dérivés plaisent, c'est peut-être aussi parce que certains contribuent au discours métalittéraire⁷⁸. C'est le cas de l'adverbe *inadvertamment* :

[B] Je corrigerais bien une erreur accidentelle, de quoi je suis plein, ainsi que je cours *inadvertamment*⁷⁹ ; mais les imperfections qui sont en moi ordinaires et constantes, ce serait trahison de les ôter. (III, 5 : 135)

⁷⁴ Huguet, notamment, liste de nombreuses occurrences.

⁷⁵ Le terme apparaît chez Rabelais (Pantagruel, ch. XIX ; TLF) et J. Calvin (Harmonia Ex Evangelistis Tribus Composita, Matthaeo, Marco, & Luca, Commentariis Iohannis : Eiusdem in Johannem Evangelistam Commentarius, Genève, Vignon, 1614 ; Godefroy Complément, TLF).

⁷⁶ Le terme apparaît déjà chez Des Périers, par exemple. Voir Huguet et le TLF, parmi d'autres.

⁷⁷ Comme le montre Huguet, c'est le cas aussi chez Baïf et Du Fail.

⁷⁸ « De la vanité » recèle quelques joyaux dérivationnels de portée métalittéraire : *rêvasserie* (258), *imprémedité* et *alongeail* (260), *supernuméraire* (261), *farçissure* (304), *démoniacle*, *tumultuairement*, *prosaïque*, *parlerie* (305) et *embrouillure* (306).

Ainsi Montaigne écrit-il quelques lignes plus bas :

[C] Oui, [B] fais-je, mais je corrige les fautes d'inadvertance, non celles de coutume.
(III, 5 : 135)

La figure stylistique de la dérivation atténuée la *dureté* du mot dérivé, et contribue à naturaliser l'art. Substantif et adverbe contribuent à construire la *sprezzatura* bien connue de Montaigne. Ce mépris des apparences, cette négligence permettent de faire accepter au lecteur un discours moral dont certains accents pourraient être désagréables.

Docere

Certaines *marcottes* sont en revanche indéniablement sérieuses. Elles participent à un discours de dissuasion morale qui connaît une extraordinaire ramification dans le chapitre. Il est plusieurs types de mœurs ou discours que Montaigne tente de rendre repoussants aux yeux du lecteur. Nous nous en tenons à ce que disent les termes *marcottés*, dans quatre directions morales.

(1) Montaigne critique tout d'abord l'emportement amoureux ou sexuel, et dénonce sa vanité.

[B] Et, considérant maintes fois, la ridicule *titillation*⁸⁰ de ce plaisir, les absurdes mouvements écerclés et étourdis de quoi il agite Zenon et Cratippus [...] je crois [C] qu'il est vrai ce que dit Platon, que l'homme est le jouet des Dieux [...]. (III, 5 : 138)

Titillation est le premier terme d'une longue amplification : il frappe les esprits au seuil d'un morceau de bravoure que nous ne pouvons citer ici.

[B] Je hais quasi à pareille mesure une oisiveté croupie et endormie, comme un *embesognement*⁸¹ épineux et pénible. (III, 5 : 157)

Embesognement, dont il a déjà été questions plus haut, se loge au cœur de la morale montaignienne : il s'inscrit systématiquement dans le cadre plus large de la critique

⁷⁹ Les *Essais* comportent une autre occurrence (I, 56 : 318) de cet adverbe, qui existe déjà avant Montaigne – voir Huguet (traduction de Gelli ; Tabourot des Accords ; E. Pasquier).

⁸⁰ *Titillation* n'a pas obtenu d'entrée dans les dictionnaires consultés, hormis dans le Godefroy Complément, qui renvoie à deux auteurs médiévaux (B. de Gordon, médecin, et J. de Vignay).

⁸¹ Godefroy mentionne effectivement une occurrence chez C. de Pizan et trois dans un texte pieux (*De Vita Christi*). Le terme est récurrent chez Montaigne (voir aussi I, 20 : 81 ; I, 26 : 149 ; I, 39 : 246 ; III, 9 : 236, où il apparaît après « affinement » et « assagissement » ; III, 10 : 317 ; et à la toute fin de l'épître dédicatoire « À Monsieur de Foix, Conseiller du Roy en son conseil privé [...] » dans l'édition montaignienne de *Vers François de feu Estienne de La Boétie*, Paris, F. Morel, 1571, en ligne : [en ligne](#)). Voir aussi M.-C. Thomine, dans l'article du même volume, « Jeu sur le concret et l'abstrait ».

de l'implication passionnelle et de l'éloge de l'ataraxie. Le dernier terme qui incite à la modération amoureuse dans le chapitre « Sur des vers de Virgile » est un troisième substantif :

[B] Elle [la philosophie] dit que les appétits du corps, ne doivent pas être augmentés par l'esprit. Et nous avertit ingénieusement [C] de ne vouloir point éveiller notre faim par la *saturité*⁸². De ne vouloir que farcir au lieu de remplir le ventre. D'éviter toute jouissance qui nous met en disette. Et [B] toute viande et boisson, qui nous altère, et affame [...]. (III, 5 : 159)

C'est encore un ajout de l'Exemplaire de Bordeaux qui nous procure *saturité* – simple latinisme, mais relativement audacieux et nouveau. Montaigne déploie son sens étymologique (*saturitas*, « rassasiement ») dans la métaphore filée de la faim. Certes, Montaigne critique l'immodération amoureuse, mais aussi certaines manifestations de l'excès inverse.

(2) Les termes provignés renforcent également la critique d'une chasteté excessive, qui concerne plus précisément les idées ou images prohibées, et une éducation féminine qui prépare mal à la vie. *Attifure* est le premier terme d'une série de cinq :

[B] Nous les dressons dès l'enfance, aux entremises de l'amour : Leur grâce, leur *attifure*⁸³, leur science, leur parole, toute leur instruction, ne regarde qu'à ce but. (III, 5 : 108)

Ce néologisme hardi surgit dans une énumération qui le banalise. Il met en lumière le paradoxe suivant : on oriente l'éducation des filles vers la séduction, mais on limite leurs apprentissages amoureux.

Le participe *scélérées* prolonge la critique de l'éducation féminine :

[B] [À propos du mot *fouteau*] Mais si je ne me trompe, le commerce de vingt laquais, n'eût su imprimer en sa fantaisie, de six mois, l'intelligence et usage, et toutes les conséquences, du son de ces syllabes *scélérées*⁸⁴, comme fit cette bonne vieille par sa réprimande et interdiction. (III, 5 : 108-109)

Ce latinisme, bien connu en français de son temps déjà, prend ici un sens hyperbolique et ironique, qui quant à lui est rare en langue, et qui fait sourire.

[C] Ceux qui, parmi les jeux refusent les opinions sérieuses, font, dit quelqu'un, comme celui qui craint d'adorer la statue d'un saint si elle est sans *devantière*⁸⁵. (III, 5 : 138)

⁸² Huguet ne réfère qu'à deux textes mineurs, auxquels il ajoute deux occurrences chez A. Paré.

⁸³ Estienne, Nicot, Godefroy et *TLF* mentionnent non pas *attifure*, mais *attifement*. Pour *attifure*, Huguet et Godefroy Complément ne renvoient qu'à cette occurrence.

⁸⁴ Huguet réunit de nombreuses occurrences. Sous la plume de Montaigne, le terme apparaît aussi dans III, 4 : 77.

Comme *amusoire*, *devantiere* n'existe avant Montaigne que sans voyelle finale. La suffixation, qui nominalise une préposition, est assez originale et pleine de dérision elle aussi.

Montaigne ajoute, spécifiquement à propos de l'éducation :

[B] Mais il est bien vrai que celle qui est échappée, bagues sauvées⁸⁶, d'un *écolage*⁸⁷ libre, apporte bien plus de fiance de soi que celle qui sort saine d'une école sévère et *prisonnière*⁸⁸. (III, 5 : 147)

La dérivation stylistique *école / écolage*, comme les précédentes, tend à naturaliser le terme dérivé. *Prisonnière*, qui est un véritable néologisme montaignien, ne qualifie pas une personne ici, comme au sens moderne, mais l'éducation (avec le sens de « carcérale » ; « qui prive de liberté », écrit Huguet pour introduire cette occurrence). L'adjectif constitue avec *sévère* un exemple d'homéotéleute – phénomène récurrent chez Montaigne, dont il a été question dans la première partie de cet article – qui enracine le terme inventé dans son cotexte.

(3) La troisième espèce de mots dérivés auxquels Montaigne recourt avec une intention morale est consacrée à la critique de l'hypocrisie. Il est ridicule, nous explique Montaigne, de se sentir flatté par des compliments guère mérités :

[B] Si vous êtes couard, et qu'on vous honore pour un vaillant homme, est-ce de vous qu'on parle ? on vous prend pour un autre. J'aimerais aussi cher que celui-là se gratifiât des *bonnetades*⁸⁹ qu'on lui fait, pensant qu'il soit maître de la troupe : lui qui est des moindres de la suite. (III, 5 : 95)

Bonnetade connaît trois occurrences dans les *Essais* : le substantif est systématiquement associé à une méprise sur la personne, de tonalité satirique⁹⁰. Montaigne raille aussi le manque de discrétion des hommes et leur vantardise :

⁸⁵ Estienne, Nicot et Godefroy Complément mentionnent le masculin *devantier*, expliqué chez eux par « ventrale », « tablier [de femme] ». La première occurrence citée dans le *Dictionnaire* d'A. Rey, *op. cit.*, est celle-ci. Huguet ne renvoie à aucune occurrence antérieure ni approximativement contemporaine, si ce n'est peut-être celle de Brantôme (*Œuvres complètes*, éd. L. Lalanne, Paris, Renouard, 1864-1882, II, IX, 179).

⁸⁶ « *Sortir vie et bagues sauvées*. Loc. proverbiale, *milit.* Sortir d'une ville assiégée avec la permission d'emporter tout ce que l'on peut. » (*Trésor de la Langue Française*, s. v. *bague*).

⁸⁷ Il s'agit tout au plus d'un néologisme de sens. *Escolage* existe depuis le XIVe s. au sens de « frais de scolarité » (A. Rey). Au sens d'« instruction, enseignement », selon Huguet, Amyot l'emploie déjà à plusieurs reprises (*Alexandre*, 7 ; *De l'avarice et convoitise d'avoir*, 7 ; *Vie des dix orateurs*, Isocrate) – bien qu'il nous semble difficile de déterminer le sens du mot dans les passages rapportés, qui introduisent tous aussi des questions de « salaire ». Dans les *Essais*, le terme agrémenté également la critique du studieux apprentissage de certains vieillards dans le chapitre « Toutes choses ont leur saison » (II, 28 : 703).

⁸⁸ Autre néologisme de sens ; Huguet s'en tient à cette phrase de Montaigne pour illustrer cette acception très particulière.

⁸⁹ Nous devons la première attestation à E. Pasquier, selon le *TLF*. Le terme est d'origine occitane, comme l'explique G. Couffignal (« *Est-ce pas ainsi que je parle ?* ». *La langue à l'œuvre chez Pey de Garros et Montaigne*, thèse de doctorat dirigée par F. Courouau et M.-L. Demonet, soutenue en 2014 au CESR de Tours, en ligne sur HAL, [en ligne](#), p. 123), renvoyant à É. Voizard (*Étude sur la langue de Montaigne*, Paris, Cerf, p. 243, 230 et 239) et à M. Lanusse (*De l'influence du dialecte gascon sur la langue française de la fin du XVe siècle à la seconde moitié du XVIIe* [Thèse], Grenoble, F. Allier père et fils, 1893, p. 298).

[B] À présent les entretiens ordinaires des assemblées et des tables, ce sont les vanteries des faveurs reçues, et libéralité secrète des dames. Vraiment c'est trop d'abjection, et de bassesse de cœur de laisser ainsi fièrement persécuter, pétrir, et *fourrager*⁹¹ ces [C] tendres⁹² [C] grâces, à des personnes ingrates, indiscrettes, et si volages. (III, 5 : 118)

Plus que « ravager » (synonymie proposée en note de bas de page) ou « piller » (Huguet), il semble que le terme signifie ici « donner en fourrage », selon son acception étymologique. Il s'agirait alors d'un mot « paysan » ; en réseau avec *pétrir* et *fourrager*, il étoffe la métaphore alimentaire pour renforcer le blâme.

(4) Pour terminer, le terme provigné est parfois au service d'une valeur ou d'une conception que Montaigne défend, comme l'idée de la solidarité indéfectible de l'âme et du corps ; cette notion, déjà récurrente dans le livre III⁹³, peut être lue comme une clé de voûte des *Essais*, c'est-à-dire comme un point de jonction, mais aussi comme un sommet. C'est sur elle que se termine l'œuvre :

[B] À quoi faire démembrons nous en divorce, un bâtiment tissu d'une si jointe et fraternelle correspondance. (III, 13 : 478)

La solidarité entre corps et âme est une des toutes dernières leçons que Montaigne délivre. Trois dérivations convergeant en ce sens jalonnent déjà le chapitre « Sur des vers de Virgile » :

[B] Je crains que [l'esprit] c'est un traître. Il s'est si étroitement *affreré*⁹⁴ au corps, qu'il m'abandonne à tous coups, pour le suivre en sa nécessité. Je le flatte à part : je le pratique pour néant. J'ai beau essayer de le détourner de cette *colligance*⁹⁵ :

⁹⁰ Le passage en question du chapitre « De ménager sa volonté » multiplie les dérivations, dont certaines ont été mentionnées *supra* : « [C] C'est assez de *s'enfariner* le visage, sans *s'enfariner* la poitrine. [B] J'en vois qui se transforment et *se transsubstantient*, en autant de nouvelles figures et de nouveaux êtres, qu'ils entreprennent de charges : Et qui *se prélatent* jusques au foie et aux intestins : et entraînent leur office jusques en leur garde-robe. Je ne puis leur apprendre à distinguer les *bonnetades*, qui les regardent, de celles qui regardent leur commission, ou leur suite, ou leur mule » (III, 10 : 327). Voir aussi le chapitre « De la présomption » : « [A] C'est un grand dépit qu'on s'adresse à vous parmi vos gens pour vous demander où est monsieur : et que vous n'ayez que le reste de la *bonnetade*, qu'on fait à votre barbier ou à votre secrétaire » (II, 17 : 451). Les occurrences du *Journal de voyage* (éd. cit., p. 29 et 73) se teintent aussi d'une légère ironie.

⁹¹ Nicot mentionne *fourrager*, « est prendre et enlever des fourrages ». Huguet, quant à lui, s. v. *fourraiger*, ne réfère qu'à C. de Seyssel (trad. de Diodore de Sicile, *L'Histoire des successeurs de Alexandre le Grand*). TLF et Godefroy Complément rapportent chacun une occurrence médiévale (J. Le Bel et J. de Wavrin respectivement) ; Godefroy Complément y ajoute une occurrence d'Amyot (*Diod.*, XII, 12). Montaigne emploie déjà le terme dans le chapitre « L'heure des parlemens dangereuse » (I, 6 : 28), avec le sens de « piller, ravager ».

⁹² *Tendres* se substitue à *divines* sur l'Exemplaire de Bordeaux. *Tendres* est peut-être plus en accord avec *fourrager*, par le sens alimentaire ou gustatif qu'il peut avoir par ailleurs.

⁹³ À propos de l'« anthropologie anti-dualiste » de Montaigne, voir D. Brancher, « Un "gramme de pensée". Figures de la cognition chez Montaigne et Rabelais », *Poétique*, 173, 2013, p. 3-26 et J. Miernowski, « La bonne foi du lecteur à l'épreuve : "De l'expérience" (III, 13) », in *Lectures du livre III*, dir. P. Desan, Paris, H. Champion, 2016, p. 355-380.

⁹⁴ D'après Godefroy existe le verbe *afrerir*, mais pas *afrerer*.

⁹⁵ Ce mot est fréquent sous la plume dans les analyses anatomiques, comme le révèle Huguet ; il apparaît aussi dans le *Tiers Livre* (ch. 32). Il adopte aussi des orthographes différentes : *colligance*, dans « De la vanité » (p. 975 de l'éd. PUF, bien que le terme soit retranscrit sous la forme de *colligence* dans l'éd. au programme, III, 9 : 277) et dans le *Journal de Voyage* (éd. cit., p. 29).

et lui présenter et Seneque et Catulle, et les dames et les danses royales. Si son compagnon a la colique, il semble qu'il l'ait aussi. (III, 5 : 90)

[B] [...] comme, au service de l'amour, elle [la philosophie] nous ordonne de prendre un objet qui satisfasse simplement au besoin du corps ; qui n'émeuve point l'âme, laquelle n'en doit pas faire son fait, ains suivre *nuement*⁹⁶ et assister le corps. (III, 5 : 159)

[B] Elle [la douleur] était (pour exemple) véhémence, jusques à la perfection, en l'âme des saints par la pénitence : le corps y avait naturellement part, par le droit de leur *colligeance* : Et si pouvait avoir peu de part à la cause : Si, ne se sont-ils pas contentés qu'il suivît *nuement*, et assistât l'âme affligée. (III, 5 : 160)

Les deux termes dérivés, *nuement* et *colligeance*, ne sont guère novateurs ; ils ont toutefois un certain relief, qui est, en ce qui concerne le premier, amplifié par sa répétition en clôture de chapitre et le jeu polysémique évident qu'il entretient en regard du thème principal. Comme le sous-entend Huguet, Montaigne a la spécificité de l'employer pour désigner la « liaison entre corps et esprit ». La nouveauté évidente et l'audace d'*affréré* sont atténuées par l'effet de synonymie (*compagnon*) dans le cotexte. Les dérivations audacieuses sont un puissant moyen pour Montaigne de rendre certains travers répugnants, et de faire reluire la vertu pour la rendre plus attrayante.

Les termes provignés, dans une forme de *jeu sérieux*, pour reprendre l'expression érasmienne, assument en somme un rôle important dans l'argumentation de « Sur des vers de Virgile » : apparemment divertissants, ils frappent⁹⁷ ou interpellent et font réfléchir. Ils contribuent également à la cohérence de l'œuvre : se tisse progressivement un réseau entre eux au sein du chapitre, mais aussi au sein du tome et même entre les livres, ou dans l'ensemble de la production montaignienne. Ils participent donc à la *cohaerentia*, valeur morale et esthétique essentielle en rhétorique, qui connaît de multiples déclinaisons dans l'*Institution oratoire* en particulier ; valeur matricielle de Quintilien, elle tient certainement une place essentielle chez Montaigne aussi, d'une autre manière. Ainsi chez Montaigne, les mots dérivés ne sont pas isolés : leur « dureté » est atténuée par la toile dans laquelle ils s'inscrivent. C'est parce qu'ils sont profondément implantés dans un véritable lacis de mots – qui pour beaucoup sont *humbles*, ordinaires, voire *paysans* – qu'ils restent assez discrets.

Le précepte général [...] est que nous ayons l'astuce de les cacher parmi les mots usités, de sorte qu'on ne s'aperçoive point qu'ils soient nouveaux⁹⁸.

⁹⁶ Le terme point dans des textes mineurs des XIIIe et XIVe siècles (Godefroy Complément et TLF, s. v. *nument*).

⁹⁷ Selon l'adage de Lucain : *Hæc demum sapiet dictio, quæ feriet* (« L'expression sera bonne si elle frappe », citée dans I, 26 : 171).

⁹⁸ Peletier, *op. cit.*, p. 249.

Cette formule de Jacques Peletier du Mans sied à Montaigne : elle pourrait peut-être nous permettre de caractériser sa pratique dérivationnelle dans ce qu'elle a de plus admirable et de plus distinctif. Ce sont donc le souci de cohérence et une certaine forme de discrétion, voire de dissimulation, qui servent de bride à l'audace montaignienne – si ce n'est en amour, dans le domaine lexical du moins.

★

Annexe : Dérivations audacieuses du livre III

III, 1 : fadaïses 13 (Calvin, 1560) ; affronteur 14 (Calvin, 1536) ; punissablement 26 ; excusablement 28 ; tyranneaux 29 (*tyranneaus* ; La Boétie).

III, 2 : branloire 34 (Amyot, 1572) ; bavasser 36 ; mercurialiser 38 (*mercurializer*) ; inimaginable 45 (Montaigne, II, 1580) ; indevinables 48 (*indivinales*) ; enchaînage 50 (*encheinure*) ; grondeuse 52.

III, 3 : insipience 56 ; maestral [corr. en *magistral* dans l'édition de référence] ; se harper 57 ; suffragante 63 ; préambulaire 67 (*preambulaire*).

III, 4 : scélérées (*scelérées*) 77 ; surintendante 78 (1556) ; léniment 80 (*leniment*) ; tintouiner 81 (*tintoüine*) ; grammairienne 81 (*grammairiene*, adj.).

III, 5 : nubileux 87 ; baguenauder 89 ; amusoires 89 ; resseante 90 (*resseante*) ; voyageuse 90 (*voyagere*) ; affréré 90 (*affreré*) ; éloises 91 (*eloises* ; poitevin-saintongeais) ; impubliables 92 ; raboteux 92 ; mineuses 92 ; impiteuse 93 ; auriculaire 94 ; bonnetades 95 ; congression 99 ; galantise 103 ; scélérées (*scelérées*) ; voir *supra* ; cordonnière 101 (*cordonnriere*, adj.) ; atiffure 108 (*atiffure*) ; se déniaiser 108 (*se desniaiser*) ; accoupage 110 (*accoupage*) ; écarquillements 110 (*esquarquillemens* ; Amyot, 1572) ; inobédient 112 (*inobedient*) ; fourrager 118 (verbe) ; pulmonique 122 ; cornardise 126 ; hommenets 128 (*hommenetz*) ; maquerillage 129 (*maquerelage*) ; sourdeaux 130 (*sourdaus*) ; inadvertamment 135 ; titillation 138 ; devantière 138 (*devantiere*) ; indéfatigable 152 (*indefatigable*) ; énormissime 152 (*enormissime*) ; défuîtes 155 (*defuîtes*) ; mélouable 157 (*meslouable*) ; embesognement 157 ; mordicante 158 ; saturité 159.

III, 6 : braverie 169 (G. de Selve ; Amyot) ; pavesade 171 ; menestrière 171 (*menestriere*) ; mercadence 185 ; désestimés 190 (*desestimez*) ; malvoulus 190.

III, 7 : s'entrepiller 196 (*s'entrepillent*) ; s'enjalouser 197 ; s'entreheurter 199 ; grévures 199 (*grevures*).

III, 8 : incorrigibles 201 (Tyard, 1557) ; rêvasseries 204 (*ravasseries*) ; querelleuse 205 ; barbouillage 209 ; parlerie 209 ; entrelaçure (*entrelasseure*) 209 ; exinanition 210 ; ordonnément 211 ; routine 219 (Amyot, 1559) ; se remêler 221 (*se remesle*) ; revirades 223 ; principiants 226 ; mémorieux 229 (*memorieux*) ; droiturier 232-233.

III, 9 : éconjuré 236 (*esconjuras*) ; coercion 236 (*coërction*) ; écrivainerie 236 (*escrivainerie*) ; embesognement (voir *supra*) ; amusoires (voir *supra*) ; empêchante 240 (*empeschante*, adj.) ; dépiteusement 240 (*depiteusement*) ; affaireusement 240 (*affaireusement*) ; fainéance 243 (*faineance*) ; poltronnerie 245 ; paperasses 247 ; affaireuse 247 ; empocher 250 ; contemporanées 253 ; contexture 256 (Estienne, 1552) ; divulsion 258 ; inculcation 258 ; imprémédités 260 (*impremeditez*) ; alongeail 260 ; supernuméraire 261 (*supernumeraire*) ; surpoids 261 ; hypothéquée 265 (*hypothequée*) ; escharement 266 ; engageure 269 ; insipidité 271 ; marmiteux 276 ; s'escarmoucher 284 ; préséance 285 (*preseance*, 1562) ; cagnard 287 (*caignart*) ; commourants 290 ; inassociable 300 ; rhabillage 301 ; farcissure 304 ; embrouillure 306 ; venteuses 311 ; s'appiler 314 ; scrutateur 314.

III, 10 : importables 315 ; embesognement (*embesongnement*) 317 ; essimer (*essimoit*) 325 ; s'enfariner 327 ; se prélater (*se prelatent*) 327 ; embufler (*enbuflarent*) 330 ; amettes (*ametes*) 343 ; embabouiner (*enbabouynant*) 343 ; rapetasser (Rabelais 1532) ; coquiner 345.

III, 11 : causeurs 248 ; enquêteuse (*enquesteuse*) 354.

III, 12 : consorce 372 ; agitable 385 ; pâtissage (*pastissages*) 390 ; exagiter (*exagite*) 390 ; presidential (Rabelais, 1546) ; naturalistes (391) ; opulemment 392.

III, 13 : s'entreproduire 408 ; s'entregloser 408 ; fautier 413 ; esclaver (Habert, trad. d'Horace, 1551) 421 ; fillage 436 ; s'entr'engendrer 447 ; gratterie 453 ; entresemer 459 ; roteur 462 ; embourrure 463 ; coïement (*coïement*) 466 ; s'entrefestoyer 467 ; appendicules 470 ; adminicules 470 ; sorbonnique (Calvin 1541) ; recommandablement 473 ; escharement 474 ; moleste 475 ; compétemment (*competamment*) 476 ; incurieusement 476 ; démonerie 480 ; immortalisation 480.

PLAN

- Provigner : de Ronsard au Grand Siècle
- « Non pas l'innovant » (III, 5) : contre le néologisme
- Montaigne, néologue malgré lui ?
- Les mots anciens-renouvelés issus du « provignement »
- L'art naturalisé du métaplasme
- Quelques exemples rhétoriques de dérivations audacieuses
- Conciliare
- Docere
- Annexe : Dérivations audacieuses du livre III

AUTEURS

Déborah Knop

[Voir ses autres contributions](#)

Romain Menini

[Voir ses autres contributions](#)